

235

VILLES D'AVENIR



LE MAGAZINE DES VILLES
SOUS-PRÉFECTURES

NUMÉRO 2 - OCTOBRE 2026

MOBILITÉ

« L'autopartage trouve sa place
entre ville et ruralité »

ENTRETIEN JACQUES LÉVY, GÉOGRAPHE

« On ne peut pas tout faire
partout, mais partout on peut faire
des choses qui marchent »

Dossier : Santé en péril

Qui soignera nos villes ?





La fracture, quelle fracture ?

À l'aube d'une élection présidentielle majeure, la France est-elle fracturée ? La question agite depuis longtemps chercheurs et géographes. Certains pointent des inégalités territoriales persistantes. D'autres récusent jusqu'au mot de « fracture », trop simpliste pour décrire une réalité autrement plus complexe.

Et ils ont raison sur un point : méfions-nous des cartes coloriées à grands coups de stabilo. La France périphérique n'est pas cette vaste terre de relégation où vivraient tous les pauvres chassés de métropoles prospères peuplées de cadres supérieurs pédalant joyeusement sur des pistes cyclables. Les grandes villes ont aussi leurs profondes inégalités. Et des petites villes se portent bien, fort heureusement. La géographie est une affaire de nuances. Mais à force de déconstruire les caricatures, on finit parfois par déconstruire la réalité avec. Car beaucoup de petites villes comme les villes sous-préfectures ne jouent pas avec les mêmes cartes qu'une grande agglomération. Services publics qui disparaissent, médecins qui manquent, mobilités plus compliquées, centres-villes en déshérence... Cette France n'est pas condamnée. Elle doit simplement souvent ramer davantage pour obtenir la même chose.

Est-ce une fracture ? Le mot est peut-être imparfait. Mais il faudrait être sacrément myope pour ne pas voir les écarts.

Dans nos colonnes, le géographe Jacques Lévy récusé fermement cette lecture fracturée du pays et nous invite notamment à regarder nos différences dans les manières d'habiter. Soit. Mais une différence dans la manière d'habiter suffit-elle à effacer les inégalités dans les conditions d'habiter ? Certes, on choisit généralement son lieu de vie. Mais depuis quand choisir d'habiter une petite ville signifie-t-il accepter d'être plus loin d'un service public ? Poussée jusqu'au bout, l'idée devient assez cocasse : vous avez voulu vivre là ? Débrouillez-vous avec ce qu'il reste.

La liberté résidentielle ne saurait devenir le cache-misère des différences territoriales.

Fracture ou pas fracture, quelque chose grince au royaume de l'aménagement du territoire. Et puisqu'il est question de fractures, évitons peut-être de commencer par casser ce qui relie. Voilà pourtant qu'au moment où la France débat de son budget, le RN propose dans son contre-budget de supprimer, sans surprise, les intercommunalités. Certes, elles ne sont pas la panacée. Elles ont ajouté une belle couche à notre mille-feuille territorial. Mais elles répondent à une évidence que nos vies quotidiennes nous rappellent : nos existences ne s'arrêtent plus aux panneaux d'entrée et de sortie de nos communes. Nous habitons ici, travaillons là, faisons nos courses ailleurs...

Supprimer les intercommunalités au nom des économies reviendrait donc à apporter à la complexité territoriale une réponse d'une simplicité désarmante : chacun chez soi et chacun pour soi. À l'âge des bassins de vie, drôle de façon de préparer l'avenir que de revenir à l'âge de pierre.



© Henk Konster

6

ACTUALITÉS DES TERRITOIRES – BRÈVES

9

SUR LE TERRAIN

Thann refuse de décrocher 9

À Vienne, une Maison virtuelle pour redonner du pouvoir d'achat 12

Clément et Anselme, la France des sous-préfectures comme terrain d'aventure 14



© AirScott

18

POINT DE VUE – JACQUES LÉVY, GÉOGRAPHE

« On ne peut pas tout faire partout, mais partout on peut faire des choses qui marchent »



© BNF

24

HISTOIRE

1926 • Comment la France a rayé 104 sous-préfectures de la carte

28

MOBILITÉS

L'autopartage trouve sa place entre ville et ruralité

32

INTERVIEW FABIEN VERDIER

« Le combat pour la justice territoriale ne fait que commencer »

34

TRIBUNE DU MOUVEMENT

Des Bac +5 et Bac +8 dans les villes sous-préfectures pour briser les déterminismes géographiques

36

DOSSIER • SANTÉ EN PÉRIL

Se soigner en France ne devrait pas dépendre de son code postal 36

LES POINTS QUI FÂCHENT

Qui décide ? Qui soigne ? Qui paie ? 40

Former plus de médecins, oui, mais comment mieux les répartir ? 42

Petits hôpitaux : proximité ou sécurité, faut-il vraiment choisir ? 43

Maternités : accoucher en sécurité... mais à combien de kilomètres ? 44

46

INTERVIEW CHARLES SCHNEBELEN

« À Thann, nous avons le sentiment d'un éloignement progressif des soins »

47

HEUREUSEMENT QU'ILS SONT LÀ !

Soigner sans passer par les urgences 47

Pour attirer les médecins, changer leur façon de travailler 48

Quand la Région salarie elle-même les médecins 49



© Dreamstime

235 VILLES D'AVENIR
LE MAGAZINE DES VILLES SOUS-PRÉFECTURES

SOMMAIRE NUMÉRO 2 - OCTOBRE 2026



© Ville de Forcalquier



© Dreamstime

Le magazine du Mouvement pour le développement des villes sous-préfectures
9, rue de Varize – 28200 Châteaudun
developperlessousprefectures@gmail.com

Directeur de la publication et rédacteur en chef :
Sébastien Fournier – sebastien.fournier@235-lemag.fr
Ont collaboré à ce numéro :
Sébastien Fournier, Axel Flajeul, Pierre Montet
Secrétariat de rédaction : Aurélie Taupin
Création graphique et maquette : www.studiocentonze.eu

Partenariat et publicité : contact@235-lemag.fr
Impression : IJT imprimeur – Dépôt légal en cours
Couverture : Dreamstime

Nous contacter : contact@235-lemag.fr



PONTARLIER

Piétonne... ou pas ?

Depuis le 15 juin, la rue de la République teste la vie sans voiture. Mais à Pontarlier, pas question de décider de la suite sans demander leur avis aux principaux intéressés. Habitants, commerçants, clients du centre-ville et même touristes peuvent répondre au questionnaire mis en ligne par la Ville. Ce qui fonctionne, ce qui agace, ce qui pourrait être amélioré: chacun est invité à se prononcer sur l'expérimentation, qui se poursuivra jusqu'au marché de Noël. Avec, au bout, la question qui tranche: faut-il pérenniser la piétonnisation? Et pour les réfractaires au numérique, la démocratie participative existe aussi sur papier, avec un questionnaire disponible en mairie.

SAINT-NAZAIRE

L'inox passe à table

Depuis la rentrée, fini les barquettes en plastique dans les restaurants scolaires et centres de loisirs de Saint-Nazaire: place à l'inox. Une petite révolution qui aura nécessité près de dix ans de réflexion, deux années d'expérimentation et 1,3 M€ d'investissement. Car un bac en inox pèse seize fois plus qu'une barquette plastique et doit être lavé puis remis en circulation. Ligne de conditionnement, tables ergonomiques, chariots électriques, lave-vaisselle, armoires réfrigérées et même un camion supplémentaire: toute la chaîne a dû s'adapter. L'Unité de production alimentaire mutualisée fait désormais circuler 600 à 800 bacs par jour pour alimenter 37 restaurants de quatre communes.

© Henri Meister



© DR

VIENNE

Une nouvelle porte d'entrée

Dix-huit mois de travaux et 8,5 millions d'euros plus tard, le cours Brillier s'est offert une nouvelle jeunesse. Inauguré le 3 octobre, cet axe constitue l'entrée sud du centre-ville de Vienne. Au-delà de la requalification urbaine, l'opération a permis de reprendre l'ensemble des réseaux d'eau, d'assainissement, de gaz et de télécommunications, mais aussi de séparer eaux pluviales et eaux usées. Le chantier avait commencé par vingt semaines de fouilles archéologiques, révélant notamment une mosaïque, une voie dallée et un bâtiment antique. L'opération, portée par la Ville et Vienne Condrieu Agglomération, a notamment bénéficié de 1,85 M€ du Feder et de 1,25 M€ de l'État.



© ANMA

REIMS

Les berges changent de visage

À Reims, ce n'est pas seulement une passerelle qui se construit: c'est tout un morceau de ville qui se transforme. Sur environ 650 mètres le long du canal, près de 20 000 m² de berges seront aménagés des deux côtés de l'eau. Place arborée, fontaine de 250 m² dans l'axe de la cathédrale, jeux pour enfants, espaces sportifs, pique-nique, brumisateurs, halte nautique et jardins aquatiques composeront ce nouveau paysage. Des péniches-restaurants doivent également rejoindre les pontons. Pièce maîtresse du projet, une passerelle de 280 mètres remplacera le pont De Gaulle et permettra de franchir le canal à pied ou à vélo. Sa livraison est annoncée pour juillet 2027.



© DR

ÉPERNAV

Une passerelle... en attendant le printemps

Épernay a inauguré le 3 octobre sa nouvelle passerelle «passe-quartiers». Longue de 170 mètres et large de 7 mètres, elle franchit les voies SNCF pour relier à terme le centre-ville au futur quartier des Berges de Marne. Piétons et cyclistes disposent respectivement d'un cheminement de 3 mètres et d'une piste bidirectionnelle de 4 mètres. Coût de l'ouvrage: 15 M€, avec le concours notamment de l'État, de la Région Grand Est et de fonds européens. Petite frustration: après avoir été ouverte au public le temps de l'inauguration, la passerelle a refermé ses accès. Il faudra patienter jusqu'au printemps 2027 pour l'emprunter à nouveau.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE

La ville dans la poche

Qui a dit que l'innovation numérique était réservée aux grandes villes? Bagnères-de-Bigorre lance «Allô Bagnères», une application mobile conçue pour faciliter la vie quotidienne des habitants. Actualités, agenda, informations pratiques, alertes ou lieux d'intérêt sont désormais accessibles depuis un smartphone. Et l'outil doit encore grandir: un volet consacré aux commerces est attendu d'ici la fin de l'année, puis un module de signalement des problèmes rencontrés dans l'espace public début 2027. Surtout, la Ville invite les Bagnérails à proposer eux-mêmes améliorations et nouvelles fonctionnalités. Une appli locale appelée à évoluer avec ceux qui l'utilisent.

LIBOURNE

Ça chauffe sur la dordogne!

Il fallait y penser: installer un sauna... sur l'eau. Depuis le 4 octobre, Libourne accueille au ponton des Deux Tours le deuxième bateau-sauna de France, après Brest. Derrière cette drôle d'idée, Valérie et Yves, inspirés par une expérience vécue en famille au Canada. Leur Sauna Boat associe chaleur, douche vivifiante et vue imprenable sur la Dordogne, le Pont de Pierre, la Tour du Grand Port et les quais. À deux pas du centre-ville, le cocon flottant s'adresse aussi bien aux Libournais qu'aux visiteurs. Preuve, s'il en fallait une, que l'attractivité d'une ville peut aussi passer par des idées qui sortent franchement de l'ordinaire.

RAMBOUILLET

Les habitants ont du budget

Les budgets participatifs ne sont pas l'apanage des métropoles. À Rambouillet, la septième édition est lancée le 15 octobre. Les habitants de 15 ans et plus auront jusqu'au 15 novembre pour proposer leurs idées, seuls ou collectivement. Une condition: imaginer un projet d'intérêt général, accessible à tous et relevant de l'investissement municipal. Sport, jeunesse, développement durable... Depuis le lancement du dispositif, une cinquantaine de projets ont déjà vu le jour. Associations, Conseil municipal des jeunes ou simples groupes de voisins peuvent également participer. Une façon très concrète de faire entrer les habitants dans la fabrique de la ville.



MÉTROPOLES

Petit Mea Culpa entre amis...

Même les métropoles savent faire leur mea culpa. Enfin, presque. Pour ses dix ans, célébrés le 1^{er} octobre à la Philharmonie de Paris, France urbaine, l'association des grandes villes et métropoles, s'est offert un petit examen de conscience. Au cours d'un débat, Marylise Lebranchu, ministre lors de l'adoption de la loi MAP-TAM, l'a reconnu: s'occuper d'abord des métropoles en promettant aux autres territoires que leur tour viendrait ensuite fut une erreur. Une méthode qui les a braqués. Le péché originel? Par ailleurs, face au chercheur pro-urbain, Arnaud Brennetot, qui a balayé l'idée de fractures territoriales, l'ancienne ministre a insisté: elles existent bel et bien, sans pour autant nier l'utilité des métropoles. Le président de France urbaine, Jean-Luc Moudenc peut reprendre son mantra: «Nous ne sommes pas le parti des métropoles.»

© France urbaine



© Ville de Vierzon

VIERZON

11,5 millions pour 162 logements

À Vierzon, 162 logements sociaux vont connaître une rénovation en profondeur. France Loire bénéficie d'un financement de 11,5 M€ de la Banque des Territoires pour transformer ce patrimoine qui accueille plus de 400 habitants. Au programme: amélioration de la performance énergétique, passage au tout électrique, rénovation des salles de bains, des parties communes et des espaces extérieurs. Le bailleur vise une baisse de plus de 40% des consommations énergétiques. L'opération, contractualisée lors du Congrès HLM de Bordeaux, veut ainsi jouer sur plusieurs tableaux: confort des habitants, diminution des charges et décarbonation du parc existant.

VITRY-LE-FRANÇOIS

Du foncier pour grandir

À Vitry-le-François, le développement économique passe aussi par le foncier. La communauté de communes Vitry, Champagne et Der a voté la cession de cinq hectares dans la zone industrielle de Vitry-Marolles à Bruhat SAS, entreprise familiale spécialisée dans la collecte, le recyclage et la valorisation des métaux. Implantée à Vitry depuis 1923, dirigée aujourd'hui par la quatrième génération familiale et forte de plus de 40 salariés, l'entreprise va ainsi pouvoir poursuivre son développement sur le territoire. La collectivité lui accorde également un droit de préférence sur l'actuelle déchetterie si celle-ci venait à déménager. Une façon de conjuguer économie circulaire, développement d'une entreprise locale et maintien de l'emploi.

MONTARGIS

Bientôt un IUT?

Montargis veut combler son déficit d'enseignement supérieur. L'Université d'Orléans, la Région Centre-Val de Loire, l'État et les collectivités locales avancent sur la création d'une antenne d'IUT à l'horizon 2028-2030. Installée dans la caserne Gudin, elle pourrait accueillir une centaine d'étudiants autour d'un bachelor et d'une licence professionnelle. Le projet dépasse les seules frontières de Montargis: il doit bénéficier à l'ensemble du bassin montargois mais aussi au Giennois. Une nouvelle réunion de travail a réuni fin septembre une trentaine d'acteurs politiques, économiques et industriels. L'enjeu est double: permettre aux jeunes de se former sans devoir quitter le territoire et répondre plus directement aux besoins en compétences des entreprises locales.

CHÂTELLERAULT

L'ia fait le tri

À Châtellerault, Plaxtil-Essaimons passe le tri textile à la vitesse supérieure. Le groupe a inauguré le 30 septembre Eco Tex Loop, une ligne de surtri optique représentant 1,5 M€ d'investissement. Caméras infrarouges, analyse spectrale et intelligence artificielle permettent d'identifier la composition et la couleur des textiles afin de les orienter vers les bonnes filières de recyclage. Capacité annoncée: jusqu'à 5000 tonnes par an. L'entreprise, qui emploie un peu plus de 20 salariés dont plus de la moitié en insertion, traite actuellement environ 1000 tonnes par an et vise 3000 tonnes dès 2027. Une innovation industrielle qui prépare aussi l'essor attendu du recyclage textile.

PRADES

Une nouvelle sous-préfète

Changement à la sous-préfecture de Prades. Sophie Miégeville a officiellement pris ses fonctions le 5 octobre, accueillie par le préfet des Pyrénées-Orientales, Pierre Regnault de la Mothe. La traditionnelle signature du procès-verbal d'installation a marqué son arrivée à la tête de l'arrondissement. Avant de rejoindre Prades, Sophie Miégeville occupait les fonctions de directrice de cabinet de la préfète des Hautes-Pyrénées.



INSEE

La France telle qu'elle est

La richesse française reste fortement concentrée. Selon l'édition 2026 de La France et ses territoires de l'Insee, l'Île-de-France produit à elle seule 30% de la richesse nationale en 2024, devant Auvergne-Rhône-Alpes (12%). L'écart apparaît encore plus nettement rapporté à la population: le PIB par habitant francilien atteint 69514€, contre 41949€ en Auvergne-Rhône-Alpes. Une singularité liée notamment au poids des services marchands, qui représentent 72% de la valeur ajoutée francilienne contre 58% au niveau national. Autre particularité: 57% des salariés d'Île-de-France travaillent pour une firme multinationale, contre 47% en moyenne nationale.



La vue de Thann depuis le Rangén.

© Rénal

PORTRAIT DE TERRITOIRES

Thann refuse de décrocher

≡ Sébastien Fournier

Services publics fragilisés, centre-ville à réhabiliter, héritage industriel à reconvertir: Thann connaît nombre de difficultés. Mais cette petite ville alsacienne, à l'entrée de la vallée de la Thur, dispose aussi de solides atouts. Patrimoine, vignoble, environnement naturel: pour son maire, Charles Schnebelen, le défi consiste moins à proclamer l'attractivité qu'à être capable, ensuite, d'en «tenir la promesse».

À Thann, commune de 7700 âmes, le sentiment de déclassement se nourrit d'une succession de reculs. Au fil des années, plusieurs services ont disparu ou se sont réduits. Comme des activités hospitalières ou culturelles. Plus récemment, le guichet SNCF de la gare a baissé le rideau et l'avenir de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) inquiète la municipalité. Autant de décisions qui, accumulées, finissent par modifier la place d'une

petite centralité dans son bassin de vie. «On lutte et on défend les services publics», résume Charles Schnebelen, maire de Thann. Avec quelques victoires: une classe a pu rouvrir cette année et un compromis a été trouvé avec La Poste qui envisageait de réduire ses horaires. Le train, lui, est toujours là. La ville entend bien le préserver et le développer. Derrière ces batailles se dessine une question familière aux villes sous-pré-

REPÈRE
La Ville de Thann invite ses habitants à devenir citoyens associés au sein de ses 6 commissions municipales, pour prendre part aux réflexions des élus sur les projets de la ville.

THAN EN CHIFFRES

- 7762 habitants
- 32 000 habitants dans l'air urbaine
- 620 habitants/km²
- Chef-lieu d'arrondissement (Haut-Rhin)
- Communauté de communes de Than-Cernay

fectures: comment continuer à exercer des fonctions de centralité lorsque les services qui les matérialisent s'érodent? Charles Schnebelen décrit un clivage croissant entre grandes agglomérations et petites villes, confrontées à cette redoutable notion de «taille critique». «Parfois, on a l'impression d'être sacrifiés sur l'autel de cette taille critique, alors même que, forcément, on ne pourra jamais l'atteindre.»

Reconquérir le centre-ville
L'autre urgence se trouve au cœur même de Thann. Le maire avance un chiffre spectaculaire: 26% de logements vacants dans le centre-ville. Une vacance qu'il relie notamment à un parc immobilier ancien, parfois dégradé, qui ne répond plus aux attentes des habitants. La lutte contre l'habitat indigne est ainsi devenue l'une des priorités municipales.

La ville veut combiner incitation et intervention plus directe. Elle possède notamment un bâtiment qu'elle souhaite transformer en opération exemplaire: une sorte d'«immeuble témoin» de ce que pourrait devenir le centre-ville après réhabilitation. L'objectif est d'entraîner derrière elle les propriétaires et investisseurs privés. »



” Derrière les batailles se dessine une question familière aux villes sous-préfectures : comment continuer à exercer des fonctions de centralité lorsque les services qui les matérialisent s'érodent ?

Mais lorsque ceux-ci n'ont ni les moyens ni la volonté d'engager les travaux, Charles Schnebelen assume d'aller plus loin : la collectivité doit pouvoir reprendre la maîtrise du foncier pour agir elle-même. Car la rénovation d'un centre ancien réclame des investissements lourds, avec un « ticket d'entrée » qui décourage nombre d'opérateurs privés.

Thann bénéficie pourtant du programme Petites Villes de demain et a engagé une OPAH-RU. Des dispositifs utiles, reconnaît le maire, mais qui butent selon lui sur la question des moyens. Deux ans après le lancement de l'opération, aucun projet n'est encore sorti de terre. « Cela crée un affichage, cela peut créer une dynamique. Mais tant qu'il n'y a pas les moyens derrière, il ne se passe rien. »

Créer de l'emploi, pas seulement le déplacer

Cette reconquête urbaine est indissociable du développement économique. Thann et la vallée de la Thur portent un lourd héritage industriel. La désindustrialisation a laissé derrière elle pertes d'emplois mais aussi friches et terrains dont la reconversion

coûte souvent beaucoup plus cher que l'aménagement de foncier vierge. La géographie ajoute une contrainte : Thann dispose de peu de réserves foncières. Le développement doit donc se penser à l'échelle du bassin de vie, notamment vers la plaine.

Encore faut-il créer réellement de l'activité. Déplacer vers une nouvelle zone une entreprise installée quelques kilomètres plus loin ne crée aucun emploi supplémentaire à l'échelle du territoire. « Il faut créer des richesses localement pour créer des emplois et de la valeur ajoutée », insiste le maire. Et l'économie ne se limite pas aux zones d'activités. Réhabiliter le centre-ville, c'est aussi préserver et renouveler son tissu commercial. Logement, commerce et emploi participent ainsi d'une même stratégie : refaire du cœur de ville un lieu où l'on habite, travaille et consomme.

” La désindustrialisation a laissé derrière elle pertes d'emplois mais aussi friches et terrains dont la reconversion coûte souvent beaucoup plus cher que l'aménagement de foncier vierge.

Des atouts qui ne demandent qu'à être exploités

Car Thann est loin d'être dépourvue d'atouts. La ville se trouve au pied des Vosges et dispose d'une desserte ferroviaire que son maire considère comme stratégique, aussi bien pour

REPÈRE

Les relations avec la Région sont tendues en raison notamment de la menace de la fermeture de l'IFSI. La commune ne baisse pas les bras pour autant. Si aucune nouvelle promotion n'est prévue en 2026, l'objectif est d'en obtenir une en 2027 pour éviter une fermeture de fait.



La Fontaine Saint-Thiébaud dans le centre-ville de Thann.

” La collégiale Saint-Thiébaud constitue l'un des emblèmes de la ville, qui investit chaque année dans sa restauration. Les ruines du château de l'Engelbourg font également l'objet d'une mise en valeur.

les déplacements quotidiens que pour le tourisme. Le vélo et le VTT complètent cette offre dans une vallée où la circulation automobile reste particulièrement importante.

S'y ajoute un patrimoine remarquable. La collégiale Saint-Thiébaud constitue l'un des emblèmes de la ville, qui investit chaque année dans sa restauration. Les ruines du château de l'Engelbourg font également l'objet d'une

mise en valeur. Et sur les pentes dominant la ville s'étend le Rangen, vignoble réputé qui complète cette rencontre entre patrimoine bâti et environnement naturel.

Thann cherche également à mobiliser ceux qui ont conservé un lien avec elle. Lors des dernières Journées du patrimoine, la ville a ainsi mis en avant son patrimoine musical avec Dominique Meyer, originaire de Thann et ancien directeur notamment de l'Opéra de Vienne et de la Scala de Milan. Une manière de faire jouer le « réseau thannois » pour accroître la visibilité de la ville.

Mais attirer ne suffit pas. Un visiteur séduit par la collégiale doit trouver un centre-ville agréable, des commerces et des cafés. Un nouvel habitant doit pouvoir disposer des services dont il a besoin. D'où des préoccupations parfois très concrètes : la muni-

cipalité envisage par exemple des conteneurs enterrés pour éviter l'accumulation des poubelles dans les rues du centre historique.

« Tenir la promesse »

C'est peut-être là que se trouve le principal défi de Thann. L'attractivité ne peut être une politique de communication déconnectée de la vie quotidienne. Faire venir des touristes, des habitants ou des entreprises n'a de sens que si le territoire peut ensuite leur offrir ce qu'ils sont venus y chercher.

Or les marges financières se réduisent. Charles Schnebelen évoque la baisse des dotations, la disparition d'une partie de la dynamique fiscale ou encore l'augmentation des cotisations de retraite des agents territoriaux. Avec, à l'arrivée, un effet de ciseaux qui contraint les investissements. Il cite un exemple révélateur : dans les arbitrages municipaux, le renouvel-

REPÈRE

La Collégiale de Saint-Thiébaud, édifice gothique rhénan de premier plan, a été conçue par les mêmes architectes que la cathédrale de Strasbourg.

lement de la voirie finit par ne même plus figurer parmi les priorités possibles. Le maire regrette surtout une dépendance croissante aux subventions qui conditionne la réalisation des projets et réduit, selon lui, l'autonomie effective des collectivités.

” L'attractivité ne peut être une politique de communication déconnectée de la vie quotidienne. Faire venir des touristes, des habitants ou des entreprises n'a de sens que si le territoire peut ensuite leur offrir ce qu'ils sont venus y chercher.

Thann ne manque donc ni de projets ni d'atouts. Mais son combat dépasse la seule question de son attractivité. Il consiste à conserver suffisamment de services, d'activités et de capacités d'investissement pour demeurer ce qu'elle a vocation à être : une petite ville capable d'irriguer son bassin de vie. « L'attractivité pour elle seule, ça ne marche pas. Derrière, il faut tenir la promesse », résume Charles Schnebelen. ■

EN SAVOIR PLUS

www.ville-thann.fr
www.cc-thann-cernay.fr



À Vienne, une Maison virtuelle pour redonner du pouvoir d'achat

Pierre Montet

Pas de bâtiment ni de guichet supplémentaire : la Maison du pouvoir d'achat imaginée par la Ville de Vienne sera entièrement numérique. À travers cette nouvelle plateforme, la municipalité entend fédérer les habitants pour négocier des tarifs plus avantageux sur certaines de leurs dépenses contraintes. Première opération dès cet automne : un achat groupé d'électricité et de gaz.

Face à la hausse des dépenses contraintes, Vienne a choisi de jouer collectif. La sous-préfecture de l'Isère vient de créer une « Maison du pouvoir d'achat », une promesse de campagne du maire sortant Thierry Kovacs réélu en mars 2026. Mais contrairement à ce que son nom pourrait laisser penser, aucun nouveau bâtiment ne verra le jour. La Maison sera entièrement virtuelle, sous la forme d'une plateforme numérique accessible aux Viennois.

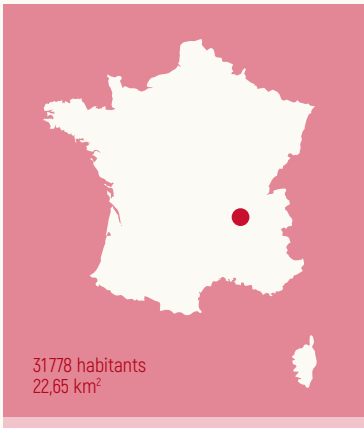
L'idée est simple : utiliser la force du nombre pour permettre aux habitants d'obtenir de meilleures conditions sur certaines dépenses du quotidien. Achats groupés, offres négociées, mutuelle, assurances... La plateforme doit

progressivement rassembler différents dispositifs permettant d'alléger le budget des ménages. Avec une particularité revendiquée par la municipalité : sa création ne doit entraîner ni ouverture de locaux, ni recrutement de personnel et donc aucune charge supplémentaire pour la collectivité.

L'énergie pour commencer

La première application concrète concernera l'électricité et le gaz. Le 30 avril dernier, la ville a lancé un Appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un prestataire spécialisé chargé d'organiser un achat groupé d'énergie pour les habitants. Celui-ci devra mettre les fournisseurs en concurrence en agréant les demandes des Viennois volontaires. La participation sera gratuite et sans engagement. Après négociation, chaque ménage restera libre d'accepter ou non l'offre obtenue et pourra changer ultérieurement de fournisseur. La ville estime que le dispositif pourrait permettre une économie comprise entre 120 et 250 euros par an et par foyer.

« Depuis 2021, le prix de l'électricité a augmenté de près de 40%. Malgré une baisse de 15% depuis le 1^{er} février 2025, les tarifs restent bien supérieurs à ceux



d'avant-crise », expliquent Lévon Sakounts, adjoint en charge du pouvoir d'achat, et Maryline Silvestre, adjointe à l'énergie.

Le dispositif comportera également un volet d'accompagnement, avec des réunions publiques, des conseils personnalisés et des outils destinés à mieux maîtriser les consommations. La mise en concurrence devra par ailleurs favoriser des offres comprenant une part d'énergies renouvelables.

Les préinscriptions ont déjà débuté avant un lancement opérationnel à l'automne 2026, afin que les premiers participants puissent bénéficier des tarifs négociés avant la période de chauffage. Un nouvel avantage chaque année

Mais la municipalité ne veut pas limiter sa Maison du pouvoir d'achat à l'énergie. Un nouvel avantage doit être proposé chaque année aux habitants, avec notamment des pistes autour des assurances ou de la complémentaire santé.

Vienne n'est pas la première collectivité à miser sur ce principe. L'expérience viennoise témoigne néanmoins de l'intérêt croissant des collectivités pour une nouvelle forme d'intervention locale : non plus nécessairement subventionner directement les dépenses des habitants, mais mettre leur capacité de rassemblement et de négociation au service de leur portefeuille. ■

REPÈRE

La ville estime que le dispositif pourrait permettre une économie comprise entre 120 et 250 euros par an et par foyer.



EN SAVOIR PLUS

www.vienne.fr
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr



Pickme : réinventer la livraison et le lien social dans les territoires

Créée fin 2019, Pickme, une solution de livraison hors domicile, s'appuie sur un réseau de particuliers pour réceptionner les colis de leurs voisins. Sa CEO, Jessie Toulcanon, revient sur un modèle unique qui veut conjuguer efficacité logistique, proximité et lien social, jusque dans les territoires moins denses.

ENTRETIEN

Jessie Toulcanon
CEO de Pickme



PICKME EN BREF

10 salariés

1.2M colis livrés en 2025, objectif 25% croissance en 2026

12 000 Voisins-relais actifs par mois en moyenne

+3 111 000 destinataires ont déjà reçu un colis via un Voisin-relais Pickme

77 % des colis sont récupérés en moins de 48 heures, grâce à la proximité du réseau

304 000 inscrits sur l'appli, soit +1 000 inscrits par semaine

Références clients : Amazon, Colissimo-La Poste, UPS, DHL, Geodis, GLS, ...

Comment fonctionne Pickme ?

Pickme est une solution de livraison hors domicile qui s'appuie sur des voisins-relais. Ils réceptionnent les colis puis les remettent à leurs voisins, devenant ainsi de véritables micro-hubs de proximité. Cela permet aux transporteurs et aux e-commerçants de limiter les échecs de livraison et leur empreinte carbone, tout en offrant davantage de proximité aux destinataires. Nous comptons en moyenne 12 000 voisins-relais actifs chaque mois et 1,2 million de colis ont été livrés en 2025.

Le lien social est-il au cœur du modèle ?

Absolument. Pickme est née avec cette idée de bon sens : utiliser ce qui existe déjà, le domicile de particuliers qui ont de la place, du temps et l'envie d'ouvrir leur porte, plutôt que multiplier les infrastructures. L'entraide est la première motivation de notre communauté. Le complément de revenu compte aussi : depuis l'origine, 1,5 million d'euros ont été redistribués aux voisins-relais. Et 83% des destinataires considèrent que Pickme contribue à créer du lien social dans leur quartier.

Vous ne voulez pourtant pas rester une solution essentiellement urbaine...

Non. Nous venons de généraliser notre partenariat avec Colissimo-La



Poste afin d'être présents partout en France. Dans les territoires moins denses, la difficulté n'est pas de recruter des voisins-relais : plus de 1 000 personnes s'inscrivent chaque semaine sur l'application. L'enjeu est d'y générer suffisamment de flux. C'est pourquoi nous développons de nouveaux usages.

Lesquels ?

D'abord le C2C, entre particuliers. Avec Geev, par exemple, un objet donné peut être déposé chez un voisin-relais et récupéré lorsque son destinataire est disponible. Nous travaillons également sur le XL, pour les colis volumineux de 25 à 40 kg. Certains voisins disposent d'un garage ou d'un accès adapté et peuvent répondre à un besoin aujourd'hui mal couvert.

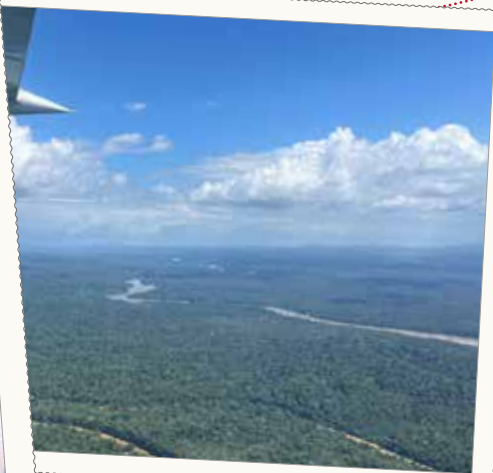
Quels sont vos prochains axes de développement ?

Continuer à développer nos trois grands flux : le colis classique B2C avec de grands transporteurs nationaux, les échanges entre particuliers et les colis volumineux. Notre ambition reste la même : densifier le maillage et faire vivre notre réseau partout, y compris là où les volumes logistiques sont plus faibles. ●

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

www.mypickme.com

À 25 ans, Clément Lefebvre et Anselme Segond, tous deux parisiens, se sont lancé un défi pour le moins insolite : parcourir les préfectures et sous-préfectures. Née presque par hasard lors d'une escapade à Dunkerque, leur aventure les a déjà conduits dans plus de 80 villes. Au fil des voyages et des rencontres, les deux amis découvrent des territoires riches d'histoire, de savoir-faire et d'identités fortes. Des villes pourtant trop souvent laissées hors champ, au point que leurs habitants s'étonnent parfois de voir les deux jeunes Parisiens venir à leur rencontre.



LETTRE

Clément et Anselme, la France des sous-préfectures comme terrain d'aventure

≡ Sébastien Fournier

Tout a commencé par des moules-frites. Un dimanche de l'année dernière, Clément Lefebvre et Anselme Segond embarquent sur un coup de tête dans un train pour Dunkerque. Les deux garçons se connaissent à peine. Ils effectuent alors leur stage à la SNCF depuis seulement quelques semaines et ont découvert un avantage plutôt appréciable : des billets de train à prix réduit. La veille, après une soirée un peu arrosée, l'un lance à l'autre l'idée d'une escapade. Quelques heures plus tard, les voilà sur la jetée, face à la mer,

autour de leurs moules-frites. Ils ne le savent pas encore, mais cette virée improvisée vient de donner naissance à une aventure qui occupe désormais une bonne partie de leurs week-ends.

Car au bureau, les deux stagiaires ont également pris l'habitude de tuer quelques moments creux avec des quiz de géographie et d'histoire. Jusqu'à tomber sur celui qui va tout déclencher : identifier les préfectures et sous-préfectures françaises. Ils en découvrent quantité dont ils savent finalement peu

REPÈRE

Le projet a débuté en mars 2025 avec un premier week-end dans le Jura. Depuis, plus de 80 villes ont été visitées avec l'aide de la famille et des amis.

de choses. Alors pourquoi ne pas aller les voir ?

De Saint-Claude à Aubusson

En mars 2025, le projet prend véritablement forme avec un premier week-end dans le Jura. Départ de Paris à 7 heures le samedi, découverte de Saint-Claude, nuit à Lons-le-Saunier, randonnée le lendemain et retour tardif le dimanche. La formule est trouvée. Depuis, les kilomètres et les villes s'accumulent. Clément en comptabilisait déjà 80 au

début de l'été, préfectures et sous-préfectures confondues. Forbach, Thionville, Sarrebourg, Saint-Dié-des-Vosges, Montbard, Avallon, Aubusson, Riom, Céret, Prades, Langres, Château-Thierry, Saint-Gaudens, Bagnères-de-Bigorre... Ils ne cherchent pas à « faire » méthodiquement une région avant de passer à la suivante. Au contraire : ils veulent changer de décor, confronter les territoires, se laisser surprendre.

” Cet été, l'aventure a même changé d'échelle avec un périple en Guyane puis en Martinique. Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Georges, puis Fort-de-France, Saint-Pierre, La Trinité ou Le Marin : une nouvelle étape dans cette exploration d'une France qui ne s'arrête évidemment pas à l'Hexagone.

Et le projet, d'abord accueilli avec quelques sourires amusés par leurs proches, il existe plus de 300 préfectures et sous-préfectures, leur faisait-on remarquer, est devenu contagieux. La famille, les amis les accompagnent désormais volontiers. À Noël, Clément est ainsi parti quatre jours avec l'une de ses sœurs parcourir les villes de Moselle, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

Cet été, l'aventure a même changé d'échelle avec un périple en Guyane puis en Martinique. Cayenne, Saint-Laurent-

du-Maroni, Saint-Georges, puis Fort-de-France, Saint-Pierre, La Trinité ou Le Marin : une nouvelle étape dans cette exploration d'une France qui ne s'arrête évidemment pas à l'Hexagone.

« Ils n'ont pas l'habitude qu'on s'intéresse à eux »

Mais derrière le défi un peu insolite se dessine progressivement une démarche beaucoup plus sérieuse. Clément et Anselme ne viennent pas collectionner des panneaux d'entrée de ville. Avant chaque départ, ils se documentent : démographie, histoire, économie, entreprises locales, figures célèbres, vie politique, anciens maires et parfois même derniers débats municipaux. Puis, sur place, ils marchent, visitent, observent et surtout discutent. C'est probablement ce qu'ils préfèrent. À Montbard, un couple de retraités finit ainsi par leur demander, presque incrédule, ce que deux jeunes Parisiens sont venus faire là un samedi. Même étonnement à Saint-Claude ou Forbach. « On a parfois l'impression qu'ils n'ont pas l'habitude qu'on s'intéresse à eux », raconte Clément.

Cette surprise dit à elle seule quelque chose de la place occupée par ces villes dans l'imaginaire collectif. Pourquoi partir systématiquement à Barcelone ou à Rome pour un week-end, s'interrogent les deux amis, lorsqu'on connaît finalement si mal son propre pays ?

Car leurs voyages leur ont révélé tout ce que les représentations habituelles peuvent laisser dans l'ombre. Ils se souviennent de Chaumont et Langres, de leurs paysages, des lacs alentour et des possibilités de randonnées à vélo. D'Aubusson, petite sous-préfecture creusoise devenue une référence mondiale grâce

REPÈRE

Anselme et Clément veulent transformer un jour leurs pérégrinations en livre, un « dictionnaire amoureux » de cette France découverte au fil des trains, des rencontres, des cafés et des week-ends.

” Clément et Anselme ne viennent pas collectionner des panneaux d'entrée de ville. Avant chaque départ, ils se documentent : démographie, histoire, économie, entreprises locales, figures célèbres, vie politique, anciens maires et parfois même derniers débats municipaux.

à sa tapisserie. Ou encore de Dunkerque, de son port, de ses hauts-fourneaux, de la mer et de ses maisons colorées. Une ville dont Clément retient surtout la fierté des habitants : demandez-leur de parler de Dunkerque, de ses plages ou de son histoire et la conversation peut durer des heures.

Une France extraordinairement disparate

À mesure qu'ils avancent, une autre carte de France se dessine sous leurs yeux. Une France beaucoup moins uniforme que celle que l'on observe depuis Paris, où des villes parfois proches par leur taille connaissent des trajectoires radicalement différentes. Certaines restent dynamiques, gagnent des habitants, disposent d'un tissu industriel ou bénéficient de la proximité d'un bassin d'emploi. D'autres semblent davantage en retrait. Mais Clément observe surtout un élément difficilement mesurable dans les statistiques : la fierté d'appartenance. Elle peut parfois changer »



VIA AIR MAIL
PAR AVION

complètement la perception d'une ville. À Château-Thierry, malgré la proximité de Paris et la figure tutélaire de Jean de La Fontaine, les deux voyageurs restent sur une impression mitigée. À l'inverse, des territoires moins favorisés économiquement leur apparaissent extraordinairement vivants dès lors que leurs habitants racontent avec enthousiasme leur ville, son histoire, ses traditions et ses singularités.

Ce sont précisément ces singularités que Clément et Anselme traquent. Car derrière certaines sous-préfectures que beaucoup seraient bien incapables de placer sur une carte se cachent des savoir-faire industriels, artistiques ou artisanaux parfois reconnus dans le monde entier.

Le voyage devient alors une manière de raconter « l'histoire de la France », mais aussi ses fractures contemporaines : attractivité très inégale, éloignement des métropoles, sentiment d'abandon dans certains endroits, dynamisme inattendu dans d'autres, poids de l'industrie, dif-

ficulté à retenir les jeunes... Et toujours cette même interrogation : qu'est-ce qui fait qu'un territoire continue à croire en lui-même ?

Bientôt un « dictionnaire amoureux » ?

Depuis leur première escapade, les deux amis prennent énormément de notes. Suffisamment pour qu'une idée commence à faire son chemin : transformer un jour leurs pérégrinations en livre. Pas un guide touristique, préviennent-ils. Et encore moins une prétendue étude exhaustive des territoires traversés. Clément imagine plutôt un « dictionnaire amoureux » de cette

France découverte au fil des trains, des rencontres, des cafés et des week-ends.

Le projet serait finalement assez fidèle à leur aventure : donner envie d'aller voir ce que l'on ne regarde plus. Car à 25 ans, Clément, qui travaille aujourd'hui à la Caisse des dépôts, et Anselme, élève avocat au moment de notre entretien, ont fait un constat presque embarrassant : malgré leurs voyages, leurs parents semblaient souvent mieux connaître la France qu'eux.

Alors ils ont décidé de rattraper leur retard. Il leur reste encore quelques centaines de villes à parcourir. Et manifestement, ça ne leur fait pas peur. ■

CONSTRUIRE, C'EST RÉSOUDRE

À l'occasion du Congrès HLM de l'Union Sociale pour l'habitat, VINCI Construction présentera ses solutions innovantes et durables pour répondre aux enjeux de l'habitat.

Engagé dans une démarche de transformation du secteur, VINCI Construction développe :

Primméa, son offre de logements, qualitatifs et abordables en accession

Novologi, son offre dédiée aux bailleurs pour un habitat plus résilient et inclusif

Grâce à des solutions constructives comme **Volucia** pour la construction neuve et **Rehaskeen** pour la rénovation du bâti existant, VINCI Construction s'engage concrètement au service de l'habitat, en conciliant performance globale, rapidité d'exécution et respect des exigences environnementales.

Retrouvez-nous à Bordeaux, du 22 au 24 septembre 2026, sur le stand VINCI Construction Hall 1 - Allée C - Stand 57 Parc des expositions, pour échanger sur nos offres et nos solutions innovantes pour l'habitat de demain.

Résidence Primméa L'Ecrin à Venette (60) © Gorilla Photographie

PRIMMÉA - NOVOLOGI - VOLUCIA - REHASKEEN

Les solutions innovantes de VINCI Construction au service de l'habitat.

Contact : solutions.habitat@vinci-construction.com

VINCI
CONSTRUCTION



INTERVIEW

« On ne peut pas tout faire partout, mais partout on peut faire des choses qui marchent »

≡ Sébastien Fournier

La France a-t-elle délaissé ses petites villes au profit des métropoles ? Pour Jacques Lévy, la question est largement mal posée. Le géographe récuse l'idée d'une fracture opposant deux France et conteste le récit de territoires qui auraient été les victimes de la métropolisation.

Mais il reconnaît aux petites villes des fragilités particulières, notamment leur difficulté à disposer des compétences nécessaires pour construire leurs propres stratégies de développement. Tourisme, innovation, accès aux services, mobilités, choix résidentiels et jusqu'à la géographie du vote : Jacques Lévy livre une lecture résolument urbaine de la France, parfois à rebours du discours porté par les élus des villes sous-préfectures.

La France s'intéresse-t-elle encore aujourd'hui à ses petites villes et aux espaces éloignés des grands centres urbains ?

Depuis 1875, à travers l'organisation politique et la fiscalité, l'État français s'occupe beaucoup, et depuis très longtemps, des petites villes et des campagnes éloignées des villes. Peu de choses ont changé de ce point de vue-là.

La France n'a pas de gouvernements locaux correspondant à l'échelle réelle de la vie sociale, aux espaces réellement vécus. Il n'y a pas de grands gouvernements urbains qui permettraient de prendre en compte la réalité des hiérarchies urbaines. L'aire urbaine de Paris, c'est au moins 13 millions d'habitants, mais il n'existe pas de gouver-

nement pour ces 13 millions d'habitants. On ne leur reconnaît pas le droit de se gouverner. À l'inverse, lorsqu'on a une petite ville qui n'a pas suffisamment crû pour avoir une banlieue importante, les limites communales correspondent davantage à une réalité.

Globalement, la France a refusé de se doter de pouvoirs locaux à l'échelle des réalités, et cela entrave encore davantage les grandes villes que les petites. L'urbanisation a accru ce déséquilibre. La France reste un État très centralisé dont l'essentiel des prélèvements se concentrent au niveau national et, même pour ce qui reste à l'échelle infranationale, les recettes ne sont pas proportionnelles à la population. Plus l'agglomération est grande, plus ses ressources sont faibles au regard de son PIB.

L'État français crée donc en permanence une injustice au détriment des habitants et des citoyens des grandes villes. Et il ne s'agit pas d'ectoplasmes, mais de vrais habitants. Les petites communes et les petites intercommunalités sont plutôt choyées, notamment si on compare la France aux pays voisins. Dans l'ensemble, on ne peut vraiment pas dire que les grandes villes soient avantagées par le système.

On décrit pourtant volontiers une France coupée entre les grandes métropoles et, de l'autre côté, les villes petites et intermédiaires. Cette fracture existe-t-elle réellement ?

Je crois qu'il n'y a pas de fracture. Il y a plutôt une différence entre des modes d'habiter. En simplifiant, on pourrait distinguer d'un côté les villes d'une certaine importance, avec leurs centres

et leurs banlieues, une certaine densité, de la diversité dans tous les domaines, notamment de la mixité sociale, et, pour les plus grandes, une offre de mobilité publique digne de ce nom. C'est là aussi où, de très loin, se trouve la majorité des personnes pauvres.

» « Si on regarde les communes qui étaient en déprise démographique avant 1970, environ la moitié ont aujourd'hui regagné de la population grâce à la périurbanisation. »

De l'autre côté, on trouve globalement les petites villes et tout l'ensemble que l'on peut appeler le périurbain, qui représente plus d'un tiers, voire 40% de la population française. On y trouve davantage de propriétaires, habitant des logements individuels beaucoup plus grands en moyenne que ceux des citadins et utilisant presque exclusivement leur voiture pour se déplacer. C'est dans le périurbain, qui regroupe plus du tiers de la population, que le taux de pauvreté est le plus faible.

Et ces habitants ont fait ce choix eux-mêmes. Si on regarde les communes qui étaient en déprise démographique avant 1970, environ la moitié ont aujourd'hui regagné de la population grâce à la périurbanisation. Le panorama est donc plutôt favorable. Et les gens qui y vivent sont très contents d'y être. Avec l'équipe de Chôros, nous avons mené une enquête sur ce monde des petites villes et du périurbain, hors

des métropoles : personne ne nous dit avoir envie de revenir en ville.

Les centres des villes petites et moyennes connaissent pourtant souvent des difficultés démographiques...

Quand vous habitez dans une petite aire urbaine, l'intérêt d'être dans la partie proprement citadine (la ville, le bourg) est faible. Vous avez peu d'aménités et, en revanche, des inconvénients en matière de circulation, un jardin plus petit.

Prenons Nevers, même si c'est une préfecture et non une sous-préfecture. Son centre connaît de gros problèmes d'activité. Si vous souhaitez vivre dans un environnement comparable à Nevers, vous pouvez préférer habiter dans un pavillon à l'écart de la ville, aller de temps en temps vous promener dans le centre et faire vos courses dans un centre commercial où le stationnement est gratuit. Qui va alors se retrouver dans les centres de ces villes petites et moyennes ? Ceux qui n'ont pas ce choix, donc les populations les plus pauvres. Ces villes connaissent effectivement une crise, mais ce n'est pas parce qu'elles ont été abandonnées par les villes plus grandes. La plupart du temps, leurs aires urbaines ont vu leur population se maintenir ou augmenter, mais au profit de leur part périurbaine. Les habitants, anciens ou nouveaux, ont plutôt choisi, s'ils le pouvaient, d'être propriétaire d'une maison à l'écart du centre.

Regardez Castres, sous-préfecture du Tarn : la commune centre rencontre des problèmes et a perdu des habitants depuis les années 1970 mais la population augmente régulièrement. C'est un cas qu'on rencontre souvent dans les villes petites ou moyennes. »

REPÈRES

Jacques Lévy explore une approche inédite pour comprendre la répartition de la population et les mobilités en France. Grâce aux données de téléphonie mobile, ses travaux, réalisés dans le cadre du projet « La France habitée » (Chôros-Transdev), redéfinissent la perception de l'espace français.

Les villes sous-préfectures occupent une position particulière : elles exercent souvent une fonction de centralité sur un bassin de vie beaucoup plus vaste. Quelle place occupent-elles aujourd’hui dans la géographie française ?

Cela pose une question intéressante : celle de l’avenir de la partie déconcentrée de l’État. La sous-préfecture est un élément du système napoléonien : un État central qui n’a pas confiance dans l’autogouvernement de ses provinces projette une version réduite de lui-même sur le territoire. Historiquement, cela procurait des ressources, des emplois et une connexion plus directe avec la décision nationale.

La question est de savoir ce qu’on peut en tirer dans un État contemporain qui continuerait à avoir une dimension déconcentrée, mais beaucoup plus réduite, légère et stratégique, et qui interagirait avec de véritables structures de gouvernement local.

En 1926, lors de la suppression d’une centaine de sous-préfectures, le sous-préfet était encore présenté comme le « guide administratif des maires ». Les petites collectivités ont-elles toujours besoin de cet accompagnement de l’État ?

Cette expression de « guide administratif » est savoureuse. Elle renvoie à cette conception que l’on rencontre souvent dans la bouche des responsables politiques selon laquelle la grande politique serait constituée de professeurs qui aideraient les élèves

(que serait le reste de la société) à s’orienter. D’où l’idée qu’il faudrait faire preuve de « pédagogie ».

Il y a néanmoins un élément objectif dans cette vision condescendante. Les communes françaises sont restées petites. Elles ont bénéficié de subventions, d’aides du département et d’autres soutiens qui leur ont permis de survivre, mais sous perfusion. Elles n’ont notamment pas les moyens d’engager des personnels experts et des techniciens de haut niveau.

« Une grande aire urbaine dispose de personnels technico-administratifs à fortes capacités et a les moyens de penser une politique. Les petites entités, communes ou intercommunalités, restent davantage dépendantes d’autrui. »

C’est peut-être aujourd’hui la différence essentielle entre les grandes et les petites villes : il y a bien sûr les budgets, mais il y a aussi l’aspect cognitif, les compétences. Une grande aire urbaine dispose de personnels technico-administratifs à fortes capacités et a les moyens de penser une politique. Les petites entités, communes ou intercommunalités, restent davantage dépendantes d’autrui.

On voit d’ailleurs parfois une contradiction chez les associations de maires de petites collectivités : elles demandent davantage d’autonomie mais, dans le même temps, ne veulent pas fusionner

ou entrer dans des structures plus grandes qui leur permettraient plus facilement d’acquérir ces compétences. À un moment, il faut savoir ce que l’on veut.

De nombreux élus de villes sous-préfectures se considèrent pourtant comme les perdants de plusieurs décennies de métropolisation et de concentration des fonctions supérieures. Ce sentiment correspond-il à une réalité objective ?

Il faut se demander ce qui peut aujourd’hui constituer un atout pour n’importe quel lieu. C’est vrai : les grandes villes possèdent un « capital spatial » de développement spécifique. L’économie est de plus en plus centrée sur l’innovation, sur la capacité d’inventer des choses nouvelles. Les villes constituent des milieux innovateurs particulièrement adaptés à ce nouveau système productif. Cela ne sert à rien de le nier. Mais cela ne signifie absolument pas qu’il n’existe pas d’autres atouts.

Quels peuvent être ces atouts ?

J’en vois au moins trois. Le premier est le tourisme. Avec Jean Coldefy, nous travaillons sur « La France habitée », à partir de données téléphoniques qui permettent de voir quand les territoires se remplissent et se vident. Une grosse moitié de la France atteint son maximum de population en juillet-août. Cela signifie qu’une grande partie de la France est majoritairement peuplée par le monde du temps libre à certaines périodes. Cela concerne pratiquement toutes les sous-préfectures, sauf les très grandes.

Le tourisme a été maltraité par la doxa économique et politique. Pourtant, il



possède un avantage formidable : tous les lieux sont de bons candidats. Le fait d’être un lieu différent de tous les autres constitue en soi un avantage comparatif.

Le deuxième élément tient à des configurations sociales issues parfois d’une histoire très ancienne, qui peuvent offrir des ressources pour des activités industrielles ou autres. C’est ce qu’on a observé avec la « Troisième Italie », mais aussi, en France, en Vendée ou dans le Choletais. Des territoires peuvent assumer une position périphérique et construire une stratégie de montée en gamme. Il n’y a pas une seule manière de réussir. Il faut trouver les opportunités, chercher le kairós, l’arrangement qui aligne les planètes. Beaucoup de discours reposent sur l’idée que nous évoluerions dans un

REPÈRES
À Castres, (ci-dessus) comme dans beaucoup de villes sous-préfectures, la commune centre rencontre des problèmes et a perdu des habitants depuis les années 1970 mais la population augmente régulièrement.

jeu à somme nulle : ce qu’ont pris les métropoles serait définitivement perdu pour les autres. Mais non. On peut être dans un jeu à somme positive. Ce n’est pas parce que des gens font des mathématiques financières à Paris que le Puy du Fou ne peut pas être une réussite impressionnante. Cela n’a aucun rapport. On ne peut pas tout faire partout, mais on peut partout faire des choses qui marchent. Et ça, c’est une bonne nouvelle.

Et le troisième atout ?

Ce sont les avantages comparatifs péri-métropolitains. Des lieux peuvent profiter de la proximité d’une métropole en jouant sur une « portefeuille » de ressources un peu différentes. Prenez Reims, à quarante minutes de Paris en

TGV : le foncier y est beaucoup moins cher, des Rémois travaillent à Paris et des entreprises s’installent à Reims.

La vieille idée selon laquelle rien ne pourrait se développer à l’ombre d’une grande ville est complètement fausse. L’histoire urbaine européenne montre exactement le contraire. La proximité entre villes crée de la concurrence, mais également de la complémentarité : c’est ce qu’on appelle la « coopération ».

Être à côté d’une grande ville n’est donc absolument pas une malédiction. Les grandes villes ont aujourd’hui un nouveau souffle pour certaines activités qu’elles sont les mieux placées pour exercer, mais cela ne signifie pas que les autres territoires soient hors course.



Il existe néanmoins une inquiétude très forte autour de l'accès aux services. Comment garantir l'égalité lorsque certains habitants doivent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour accéder à une maternité, par exemple ?

La bonne question est effectivement celle de l'accessibilité aux services. Dans une société fondée sur l'égalité, il est normal que tout le monde puisse accéder au même bouquet de services, quel que soit l'endroit où on se trouve. Mais mettre à disposition des services ne signifie pas forcément postuler l'immobilité. Il faut chercher le meilleur entre la mobilité du service lui-même et celle de son bénéficiaire.

Prenez les maternités. Je m'appuie sur ce que disent les médecins : une maternité trop petite peut être dangereuse. Il faut donc trouver un point d'équilibre entre la distance parcourue et l'efficacité du service. La même question se pose pour les antennes universitaires. L'argent investi dans la création de certains centres aurait peut-être pu être consacré à des résidences ou à l'aide au logement permettant aux étudiants d'accéder aux mêmes services. Il ne faut pas oublier non plus que les individus d'aujourd'hui font des choix. Lorsque vous décidez d'habiter dans le périurbain, vous savez que vous n'aurez pas d'université, d'opéra ou de métro à votre porte. Les gens ont choisi un certain équilibre en fonction de ce qui compte le plus pour eux. Il ne faut donc pas non plus les victimiser, ce que d'ailleurs eux-mêmes ne demandent pas. Ils sont acteurs de leur vie et en sont fiers.

Mais les difficultés d'accès aux soins, notamment les déserts médicaux, nourrissent fortement le sentiment d'abandon...

Les déserts médicaux sont partout. Ils ne sont pas la conséquence d'un prétendu abandon des campagnes. Ils résultent notamment du numerus clausus et du système de santé à deux sec-teurs. Les médecins ne sont d'ailleurs pas également répartis dans les grandes villes: dès que vous êtes dans certaines banlieues, il n'y en a plus, tandis qu'ils sont nombreux dans des endroits où existe un bassin de population solvable, par exemple sur la Côte d'Azur.

Globalement, les zones à faible densité sont plutôt mieux traitées, si l'on considère le nombre d'euros publics par habitant, que les habitants des grandes villes. C'est par exemple ce qu'on constate dans le système édu-catif, où les écoles de campagne ont moins d'élèves par classe que celles des grandes villes, où pourtant les poches d'échec scolaire peuvent être massives.

Le départ des jeunes pour étudier dans les grandes villes ne risque-t-il pas de priver durablement les petites villes de leurs populations les plus qualifiées ?

Je ne le crois pas. Les emplois de ces zones seront de plus en plus occupés par des personnes hautement quali-fiées. Regardez ce qui se passe dans l'agriculture: le niveau de qualification monte très rapidement. Ce sera égale-ment le cas de tous les métiers inno-vants. Pour réussir une start-up à Au-busson, il faut être très bon. C'est

À SAVOIR

En septembre, Jacques Lévy a signé avec Jean Coldefy, un expert des mobilités, une tribune dans Le Monde, « Pour une gouvernance territoriale lisible, efficace et juste » qui propose de favoriser une cohérence entre les espaces de vie et les espaces politiques.

encore plus difficile qu'ailleurs à cer-tains égards, aussi moins concurrentiel, et ceux qui prennent le risque sont à la fois bien formés, savent où ils vont et sont emplis d'optimisme.

Par ailleurs, une petite ville ne va évi-demment pas accueillir une immense université multidisciplinaire. Mais des villes relativement petites peuvent se spécialiser, aller chercher les meilleurs dans un domaine précis et réussir. Re-gardez l'UTC à Compiègne ou l'UTT à Troyes : ce ne sont pas de très grandes villes mais ce sont de très bons éta-blissements. Il n'y a là non plus pas de fatalité.

” « Si vous regardez la carte du vote RN en France, l'un des thèmes communs à toutes les campagnes du FN puis du RN est l'immigration. Or c'est souvent là où il y a le moins d'immigrés que l'on vote le plus pour le RN. »

Les derniers scrutins ont révélé des comportements électoraux très différents selon les lieux, avec notamment un vote RN beaucoup plus important hors des centres des grandes villes. Peut-on parler d'une territorialisation d'un conflit politique ?

Distinguons. Le fait qu'on ne vote pas de la même manière selon les lieux ne signifie pas que ces lieux soient en

conflit. Il faut également rappeler que l'immense majorité des campagnes, en termes de population, appartient à l'univers périurbain. Contrairement à ce que disent certains, le périurbain fait pleinement partie du système ur-bain de la ville proche: on y trouve des actifs qui résident dans le périurbain et vont travailler en ville, mais aussi des zones d'activité, des centres commer-ciaux, les parcs d'attractions qui attirent les citadins.

On ne peut pas opposer les résidents des centres (auxquels on réduit les « métropoles ») et ceux des campagnes. Ils sont deux composantes du même système. Il serait au contraire urgent que tous ces citoyens puissent échan-ger et discuter ensemble.

Ce qui est en revanche remarquable, c'est que lorsque j'ai analysé la géogra-phie du vote en 2024, le RN avait beau-coup progressé dans des catégories sociales où il était auparavant faible. Les écarts entre catégories socio-écono-miques, tranches d'âge ou revenus se sont beaucoup réduits. Mais pas l'écart géographique. Le RN a très peu progres-sé dans les centres des grandes villes et a continué à progresser là où il était déjà fort, dans les campagnes urbanisées.

Cela signifie-t-il que le lieu où l'on habite produit une manière différente de regarder le monde ?

Et si c'était le contraire? Cette question est légitime et le lieu de résidence peut jouer un rôle. Je ne suis pas capable de répondre complètement à cette question. Mais, contrairement à ce qui existait jusqu'aux années 1970, la plu-part des gens ont aujourd'hui choisi l'endroit où ils habitent.

On peut donc considérer que leur ac-tuel apport au monde existait avant leur déménagement et qu'il constitue un élément de leur choix résidentiel. C'est plutôt ce que confirment les en-quêtes auxquelles j'ai participé.

Dans la grande ville, le résidentiel se mêle avec le reste. Dans le périurbain, vous êtes dans un lotissement et devez prendre votre voiture pour accéder aux fonctions non résidentielles, y compris au commerce de proximité.

On retrouve cette géographie dans le vote. Si vous regardez la carte du vote RN en France, l'un des thèmes com-muns à toutes les campagnes du FN puis du RN est l'immigration. Or c'est souvent là où il y a le moins d'immi-grés que l'on vote le plus pour le RN. L'étranger est donc aussi une méto-nymie, l'indicateur de quelque chose de plus général que l'on pourrait ap-peler le rapport à l'altérité, à toutes les formes d'altérité, qu'elles soient sociologiques ou fonctionnelle. La relation à l'altérité est ainsi largement prédictive du choix résidentiel. Il y a des gens qui aiment les endroits « calmes » et d'autres qui aiment les endroits « animés ».

Cela invite à s'intéresser sur ce que j'appelle la « psychopolitique », c'est-à-dire la relation entre le psychisme et la politique. Nous sommes dans une so-ciété d'individus: les gens invitent leurs problèmes personnels sur la scène publique, et ils ont raison puisque cha-cun a le droit à une vie qu'il estime réussie. Ce sont des choses que nous commençons seulement à étudier et qui montrent qu'en effet, les différences des modes d'habiter, et en général la dimension géographique de l'existence, méritent attention. ■



 WIKIBIO JACQUES LÉVY

Jacques Lévy, né le 14 octobre 1952 à Paris, est un géographe, spécialiste de géographie politique. Ancien élève à l'École normale supérieure de Cachan, il est géographe, professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Il y dirige le Laboratoire Chôros. Il y est aussi le co-directeur du Collège des Humanités.

Il a été lauréat du Prix Vautrin-Lud en 2018 (considéré comme le « Nobel de géographie »).

En 1993, il est nommé professeur des universités à l'université de Reims. Il est maître de conférences, puis professeur à l'Institut d'études politiques de Paris de 1999 à 2007. Il a été professeur invité dans plusieurs universités étrangères. En 2020 il est membre du Max-Weber-Kolleg de l'Université d'Erfurt, en Thuringe. De 2001 à 2003, il est conseiller au ministère français de la recherche. Menées au sein de groupes interdisciplinaires, ses recherches portent sur des objets tels que les modèles urbains, la mobilité, la microgéographie des espaces publics ou encore la mesure de la mondialisation dans les aires métropolitaines. Ses travaux embrassent aussi bien la sociologie, l'anthropologie, l'architecture que la géographie humaine, et portent à la fois sur la théorie et la réalisation de projets concrets. Au sein de la Direction à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, à Paris, il a notamment développé des pratiques de cartographie participative, impliquant dès lors les populations concernées.





Il y a cent ans, le décret-loi Poincaré-Sarraut supprimait, en quelques jours, 104 sous-préfectures en France. Une décision spectaculaire, justifiée d'abord par la nécessité de réduire les dépenses publiques, mais préparée par plusieurs décennies de remise en cause de l'arrondissement. Derrière cette réforme administrative se dessine une question qui reste étonnamment actuelle: que perd un territoire lorsque l'État considère que la proximité n'est plus indispensable?



1926 • Comment la France a rayé 104 sous-préfectures de la carte

≡ Sébastien Fournier

Octobre 1926. À Louviers, dans l'Eure, L'Industriel de Louviers annonce ce qu'il appelle le «décès» du conseil d'arrondissement. Le journal mesure l'ampleur du bouleversement : une organisation territoriale vieille de 125 ans, qui avait traversé invasions, révolutions, changements de régime et deux Empires, vient de disparaître.

À quelques dizaines de kilomètres, Pont-Audemer vient elle aussi de perdre sa sous-préfecture. Son conseil municipal proteste. La ville est alors le centre d'un arrondissement de plusieurs milliers d'habitants, un pôle industriel et commercial situé à plus de 80 kilomètres d'Évreux. Les élus craignent que la disparition de la sous-préfecture ne pénalise le commerce et ne ralentisse les relations entre les communes et la préfecture. Ils dénoncent une décision prise «sous prétexte d'économies» et demandent qu'il soit sursis à son exécution. Ils n'obtiendront pas gain de cause.

Le décret-loi du 26 septembre 1926, signé par Raymond Poincaré, alors président du Conseil, et Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, entraîne 106 suppressions et deux créations: le pays perd donc 104 sous-préfectures. Le

nombre d'arrondissements, qui s'élevait encore à 383 en 1919, tombe à 279. Un véritable séisme administratif. Et pourtant, presque pas de révolte. Dans une étude consacrée à cette réforme, Nicolas Verdier, chercheur au CNRS, relève justement la faiblesse des dossiers de réclamation conservés aux Archives nationales. Au-delà de la réforme elle-même, c'est ce paradoxe qu'il interroge : comment une circonscription administrative présente depuis plus d'un siècle peut-elle ainsi disparaître sans susciter davantage de résistance?

Une disparition préparée pendant des décennies

Le coup de rabot de 1926 n'est pas une idée surgie soudainement dans l'esprit de Raymond Poincaré. Depuis le XIX^e siècle, l'arrondissement fait l'objet de critiques récurrentes. La première tient à l'évolution des transports et des communications. Lorsque l'organisation administrative française a été conçue, la distance imposait de rapprocher l'administration des habitants. Mais avec le chemin de fer, l'amélioration des routes puis l'apparition du téléphone, certains commencent à considérer que cet échelon intermédiaire n'est plus indispensable.



Le gouvernement Poincaré IV en juillet 1926 en présence du président de la République Gaston Doumergue (au centre).

Dès 1868, Jules Chevallard, ancien préfet, constate le décalage entre une administration restée presque immobile et un pays transformé par le développement des communications. À la fin du siècle, le raisonnement s'accélère encore. Le juriste Jules Hesry estime en 1899 que le téléphone, en permettant des communications presque instantanées, rend désormais «très hypothétique» l'utilité de l'arrondissement et du sous-préfet. Un raisonnement qui, un siècle plus tard, n'est pas sans rappeler celui accompagnant la dématérialisation des services publics: puisque la technique réduit les distances, la présence physique de l'administration est-elle encore nécessaire?

Mais l'arrondissement est également pris en étau par les projets de réforme territoriale. Certains réformateurs souhaitent renforcer les communes, les cantons ou faire émerger de véritables régions. Dans cette nouvelle architecture, l'arrondissement apparaît à beaucoup comme l'échelon sacrificable. Après la Première Guerre mondiale s'ajoute enfin un argument beaucoup plus prosaïque: l'État doit économiser.

De la réforme territoriale au coup de rabot budgétaire

C'est ici que l'histoire devient particulièrement instructive. Au début des années 1920, plusieurs réflexions ne visent pas seulement à supprimer des sous-préfectures: elles envisagent une véritable recomposition de l'administration territoriale.

Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, futur ministre dans les gouvernements Poincaré, défend depuis longtemps le rôle des communes, des cantons et des régions tout en critiquant départements et arrondissements. Le 31 mars 1920, il propose devant la Chambre la suppression pure et simple de ces derniers. Dans le même temps, l'administration travaille déjà à une réduction du réseau. Le 17 mars 1920, le ministère de l'Intérieur demande aux préfets quelles sous-préfectures pourraient être supprimées «sans préjudice pour les intérêts économiques et administratifs» dont ils ont la charge. Deux ans plus tard, une Commission est créée à la demande de la Commission des finances de la Chambre.



Mais en 1926, la grande réorganisation territoriale imaginée par certains va se transformer en quelque chose de beaucoup plus étroit. La loi du 3 août 1926 autorise le gouvernement à légiférer par décret, mais dans des limites strictes: il peut réduire, pas augmenter; supprimer, pas créer. La possibilité de profiter de la réforme pour faire émerger un nouvel échelon régional est donc écartée.

Le juriste et professeur de droit public Roger Bonnard le constatera dès 1927: la réforme des sous-préfectures aurait pu être menée dans une perspective régionaliste, mais elle est finalement restée «strictement» enfermée dans le cadre départemental. C'est un tournant essentiel: on ne reconstruit plus l'organisation territoriale. On réduit celle qui existe. Et le ministère de l'Intérieur ne s'en cache pas. Dès 1920, ses instructions indiquaient que l'objectif n'était pas de procéder à une réforme administrative générale fondée sur les réalités économiques, géographiques ou les besoins de décentralisation. La préoccupation était d'abord «d'ordre budgétaire»: réduire, «dans un but d'économie», le nombre des sous-préfectures sans modifier le cadre départemental.

Quand le sous-préfet est encore jugé indispensable

La réforme porte pourtant en elle une contradiction majeure : ceux qui veulent supprimer les sous-préfectures reconnaissent eux-mêmes qu'elles ne sont pas inutiles partout. Les grandes villes, certains territoires industriels très peuplés, les zones frontalières ou montagneuses doivent notamment être préservés. Et surtout, l'administration reconnaît l'utilité particulière du sous-préfet dans les espaces ruraux, où les maires des petites communes ont besoin d'un interlocuteur capable de les accompagner dans leurs rapports avec l'État. Le rapport préparatoire va jusqu'à qualifier le sous-préfet de «guide administratif» des maires.

La logique retenue peut alors se résumer simplement: là où les communes disposent de moyens jugés suffisants pour communiquer avec l'administration centrale, la sous-préfecture devient supprimable; ailleurs, la proximité administrative demeure nécessaire. Tout est déjà là: la proximité considérée non comme un principe, mais comme une variable dépendant de l'accessibilité du territoire.

Une autre vision : la ville sous-préfecture comme centre d'un territoire

Cette conception n'est pourtant pas unanimement partagée. À la veille même de la réforme, la revue La Réforme Sociale publie en décembre 1925 une défense de l'arrondissement. Le raisonnement mérite aujourd'hui une attention particulière. Il existe de véritables «intérêts d'arrondissements».

Surtout, la ville sous-préfecture ne se résume pas à la présence d'un fonctionnaire ou d'un bâtiment administratif: elle rayonne sur les campagnes environnantes et participe à l'organisation de la vie sociale. L'article renverse même l'argument des communications. Le développement des transports ne doit pas nécessairement conduire à supprimer les centralités intermédiaires; il peut permettre aux populations de mieux y accéder, renforcer leur rôle et contribuer à lutter contre l'exode rural. Deux visions de l'aménagement du territoire s'affrontent donc déjà. Pour les uns, la réduction des distances permet de concentrer l'administration. Pour les autres, elle permet au contraire de renforcer le rayonnement des villes intermédiaires sur leur bassin de vie. Un siècle plus tard, le débat paraît singulièrement d'actualité.

Une rationalité loin d'être parfaite

Reste à décider quelles sous-préfectures doivent disparaître. Et sur ce point, la rationalité de la réforme apparaît beaucoup moins évidente qu'on pourrait l'imaginer. L'étude de Nicolas Verdier montre que la réduction touche presque tout le pays. Seuls treize départements conservent l'intégralité de leurs circonscriptions intermédiaires. Mais les critères officiellement avancés n'expliquent pas tous les choix opérés. Certains territoires industriels sont relativement préservés, d'autres beaucoup moins. La densité de population semble jouer, mais connaît des exceptions. Les difficultés de communication sont censées protéger les territoires les plus isolés; pourtant, certains départements montagneux ou ruraux ne bénéficient pas du traitement que ce principe aurait laissé attendre.

La réforme ne constitue donc pas simplement l'application mécanique d'une grille objective. Les situations héritées, les équilibres départementaux et l'histoire des découpages pèsent également sur les décisions. Et c'est précisément ce que redoutaient les élus de Pont-Audemer lorsqu'ils qualifiaient leur suppression d'«arbitraire».

Comment faire disparaître 104 sous-préfectures sans provoquer une révolte ?

Reste une énigme: pourquoi une opération d'une telle ampleur a-t-elle rencontré si peu de résistance ? Plusieurs facteurs se conjuguent. D'abord, l'arrondissement a perdu une partie de sa représentation politique. Jusqu'en 1919, le scrutin législatif était dit «d'arrondissement»: chaque territoire disposait ainsi d'un député directement lié à cette circonscription. Avec le passage au scrutin de liste départemental – la III^e République a longtemps hésité entre ces deux modèles – l'arrondissement a perdu son représentant naturel au Parlement. Nicolas Verdier parle d'une véritable «dépolitisation».

Ensuite, préfets et sous-préfets se mobilisent peu pour défendre l'échelon menacé. Le gouvernement prend également soin de ne pas additionner les mécontentements. La réduction du nombre des tribunaux de première instance, souvent installés dans les mêmes chefs-lieux d'arrondissement, est décidée séparément de celle des sous-préfectures. Les territoires sont donc frappés par plusieurs restructurations sans que celles-ci puissent facilement se transformer en une seule mobilisation.

S'ajoute enfin le contexte exceptionnel de 1926. La France traverse une grave crise financière. Le rapport du comité des experts remis durant l'été annonce des mesures douloureuses: 11,5 milliards de francs d'impôts supplémentaires, sur fond de difficultés industrielles. Dans cette politique générale d'austérité, chaque économie est présentée comme nécessaire. Mais un dernier épisode éclaire peut-être mieux encore la faiblesse de la résistance.

Sous l'impulsion de Joseph Falcoz, député de Savoie, plusieurs maires de chefs-lieux ayant perdu leur sous-préfecture tentent de se regrouper pour effectuer une démarche collective auprès du gouvernement. Raymond Poincaré refuse. Il n'accepte que des démarches individuelles. En empêchant les villes concernées de porter collectivement leur revendication, leurs protestations peuvent être renvoyées à de simples «intérêts de clochers», incapables de rivaliser avec l'intérêt national. Voilà peut-être l'une des grandes leçons de 1926: une ville isolée défend son statut; des villes rassemblées peuvent défendre une conception de l'aménagement du territoire.

Cent ans plus tard, une leçon à méditer

L'histoire réserve d'ailleurs une ironie à la réforme Poincaré-Sarraut. Entre 1926 et 1944, 32 arrondissements supprimés seront finalement reconstitués, dont 29 sous le régime de Vichy, dans un contexte politique radicalement différent et avec la volonté du régime d'affermir son autorité territoriale. Il ne s'agit évidemment pas de transposer mécaniquement 1926 à 2026. Nicolas Verdier lui-même met en garde contre une comparaison terme à terme. Mais le chercheur tire de cette histoire une conclusion plus générale. Hors des périodes révolutionnaires, écrit-il, les

gouvernements français procèdent plutôt par «lents démantèlements» et par «déterritorialisations». Et il ajoute cette phrase particulièrement éclairante: «Lorsque personne n'est plus en charge de les défendre: le processus peut être mené à son terme.» Cent ans après la réforme

” En 1926, le téléphone, l'automobile et l'amélioration des communications servaient déjà à expliquer que la distance pouvait être vaincue et l'administration concentrée. Aujourd'hui, le numérique et la dématérialisation pourraient conduire au même raisonnement.

Poincaré-Sarraut, cette leçon mérite d'être entendue. Car derrière la présence d'une sous-préfecture se joue davantage que le maintien d'un échelon administratif. Les villes sous-préfectures sont des centralités qui structurent des bassins de vie, accompagnent les communes environnantes et incarnent physiquement la présence de l'État dans les territoires.

En 1926, le téléphone, l'automobile et l'amélioration des communications servaient déjà à expliquer que la distance pouvait être vaincue et l'administration concentrée. Aujourd'hui, le numérique et la dématérialisation pourraient conduire au même raisonnement.

Mais la question posée par l'histoire reste entière : parce qu'un service peut être rendu à distance, faut-il en conclure que la proximité n'a plus de valeur ?

Les élus de Pont-Audemer avaient, à leur manière, posé la question dès septembre 1926. Cent ans plus tard, petites villes, villes intermédiaires, villes sous-préfectures, ruralités et terroirs continuent d'y apporter une réponse: la République ne se mesure pas seulement à l'efficacité de son organisation. Elle se mesure aussi à sa capacité à rester présente, accessible et incarnée partout sur le territoire. ■





Desservir une ville-centre, ses quartiers et quelques grands pôles générateurs de déplacements est une chose. Offrir une véritable solution de mobilité à l'échelle d'un bassin de vie mêlant espaces urbains, périurbains et communes rurales en est une autre. C'est pourtant l'équation à laquelle sont confrontées nombre de villes sous-préfectures et leurs intercommunalités.

À la Cali, l'agglomération du Libournais, la situation est emblématique. Autour de Libourne et de ses quelque 24 000 habitants gravitent 44 autres communes, pour l'essentiel rurales et comptant moins de 2 000 habitants. Difficile, dans ces conditions, d'imaginer partout une desserte classique par autobus avec des fréquences élevées.

«Nous avons souhaité desservir chaque commune. Mais nous n'avions évidemment pas partout le potentiel nécessaire pour remplir des bus», explique Fabienne Fonteneau, vice-présidente de la Cali chargée des mobilités.

La réponse passe donc par la complémentarité. À côté du réseau régulier ont été développés transport à la demande avec rabattement vers les lignes existantes, vélos en libre-ser-

Dans les territoires intermédiaires, où les réseaux de transport collectif doivent composer avec de faibles densités et des besoins de déplacement très dispersés, aucune solution ne peut à elle seule remplacer la voiture individuelle.

Bus, transport à la demande, vélo, covoiturage... les collectivités construisent désormais de véritables bouquets de mobilité dans lesquels l'autopartage commence à trouver sa place. À Libourne comme à Douai, les retours d'expérience montrent tout l'intérêt d'un service pensé non comme un substitut, mais comme un complément aux autres modes de déplacement.

Mobilités : l'autopartage trouve sa place entre ville et ruralité

≡ Axel Flajeul

vice, location longue durée de vélos à assistance électrique, transport des personnes à mobilité réduite ou encore un dispositif d'autostop organisé.

Même logique dans le Douaisis. Le Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD) exerce la compétence mobilité sur 55 communes et 220 000 habitants. Si le territoire dispose d'un réseau de bus structuré autour de Douai, avec notamment deux lignes à haut niveau de service, sa géographie impose d'aller plus loin.

«Une partie du territoire reste rurale, notamment au sud et au nord», souligne Quentin Freyssac, chef de projet mobilité durable au SMTD. À cela s'ajoutent de grandes zones d'activités

REPÈRE

Citiz propose une flotte de véhicules de motorisation et de tailles variées, pour prendre une voiture adaptée à chaque utilisation.

périphériques, notamment logistiques, où les horaires postés rendent particulièrement complexe une desserte performante par les seuls transports collectifs.

Le syndicat a donc lui aussi élargi la palette: aires de covoiturage connectées au réseau de bus et équipées d'abris vélos sécurisés, parcs-relais, politique cyclable et location longue durée de vélos électriques. Lancé en 2019 avec seulement 15 vélos, ce dernier service en compte aujourd'hui 1 000.

La voiture autrement

C'est dans cette logique de bouquet que l'autopartage prend tout son sens. Non pas comme une nouvelle tentative d'opposer voiture et transports

© Citiz - C. Urbain



» C'est dans cette logique de bouquet que l'autopartage prend tout son sens. Non pas comme une nouvelle tentative d'opposer voiture et transports collectifs, mais précisément comme un moyen de combler l'espace existant entre les deux.

de Libourne. Un peu plus de deux ans plus tard, le service compte une soixantaine d'inscrits et près de 1 000 réservations. Les quatre véhicules totalisent plus de 9 300 heures de location et 72 000 kilomètres parcourus. La collectivité consacre 24 000 euros au dispositif, tandis que les recettes d'exploitation approchent, selon la vice-présidente, 40 000 euros.

«Le résultat est plutôt convaincant», estime Fabienne Fonteneau. Suffisamment en tout cas pour que la Cali réfléchisse désormais à une extension du service à des secteurs plus ruraux. L'autopartage sera par ailleurs intégré à la prochaine délégation de service public mobilité, signe qu'il n'est plus considéré isolément mais comme l'une des composantes du réseau.

À Douai, la gare comme porte d'entrée

Le Douaisis a fait le même choix, avec un dispositif encore plus récent. Depuis décembre 2024, deux véhicules Citiz sont disponibles immédiatement devant la gare de Douai. Le service, lancé initialement pour deux ans à titre expérimental, enregistre aujourd'hui entre 25 et 30 réservations mensuelles.

collectifs, mais précisément comme un moyen de combler l'espace existant entre les deux.

«Il n'est pas envisageable de supprimer la voiture si nous ne permettons pas à celles et ceux qui ont besoin de se déplacer d'avoir un moyen de le faire à proximité immédiate et à des coûts compétitifs», insiste Fabienne Fonteneau. Pour l'élue libournaise, la question est donc moins celle de la disparition de l'automobile que de son usage: «On ne supprime pas la voiture, on change simplement son statut.»

Une distinction particulièrement pertinente dans les territoires intermédiaires. Posséder un véhicule, parfois deux, reste souvent indispensable

pour répondre à quelques déplacements impossibles à effectuer autrement. Mais cette nécessité ponctuelle suffit-elle à justifier le coût permanent de sa possession ?

L'autopartage introduit une troisième voie: conserver l'accès à l'automobile lorsque celle-ci est nécessaire sans nécessairement en être propriétaire. Faire une course nécessitant un coffre, accomplir une démarche, rejoindre une destination mal desservie ou effectuer ponctuellement un déplacement professionnel deviennent alors possible sans immobiliser toute l'année un véhicule personnel.

C'est ce qui a conduit la Cali à installer fin 2023 quatre véhicules Citiz à la gare

REPÈRE

Le service d'autopartage de Citiz est déployé dans près de 300 communes en France.

—

»



© Citiz - C. Urbain

L'emplacement n'a rien d'anodin. Gare TGV et important nœud ferroviaire régional, Douai concentre des voyageurs qui peuvent avoir besoin de poursuivre leur déplacement au-delà des secteurs correctement desservis par le réseau collectif.

«L'idée était vraiment d'offrir un complément, une nouvelle offre de mobilité», explique Quentin Freyssac. Elle peut répondre aussi bien aux besoins d'un voyageur arrivant en train pour un rendez-vous professionnel qu'à ceux d'un habitant ayant ponctuellement besoin d'une seconde voiture, ou d'une personne titulaire du permis mais pour laquelle posséder un véhicule utilisé occasionnellement serait trop coûteux.

Là encore, l'intérêt réside donc dans les interstices du réseau : là où le bus ou le train ont effectué l'essentiel du trajet, mais ne peuvent apporter une réponse satisfaisante aux derniers kilomètres.

Le choix de Citiz présente également pour le SMTD l'intérêt d'inscrire l'offre locale dans un réseau déjà implanté ailleurs. Créée en 2002 sous la forme d'une coopérative réunissant plusieurs pionniers français de l'autopartage, France Autopartage fédère aujourd'hui sous la marque Citiz des opérateurs locaux indépendants. Le réseau annonce près de 2800 véhicules répartis

dans quelque 290 communes et environ 130 000 conducteurs.

Une dimension qui a compté dans le Douaisis, compte tenu des liens importants du territoire avec Lille et Arras, où le service est également présent. « Cela permet aux gens qui l'utilisent sur la métropole lilloise de l'utiliser aussi à Douai, et vice versa », souligne Quentin Freyssac.

Le SMTD doit encore décider de la pérennisation du dispositif à l'issue de l'expérimentation. Mais les premiers résultats conduisent déjà à envisager, si celle-ci est confirmée, l'ouverture d'une nouvelle station à Somain, autre pôle ferroviaire du territoire. « Pour l'instant, tous les feux sont au vert », résume le chef de projet.

Partir des usages plutôt que des modes

Libourne et Douai racontent finalement une même évolution. Dans les territoires intermédiaires, la politique de mobilité ne peut plus être pensée comme la simple juxtaposition d'un réseau de bus, d'une politique cyclable et d'une place laissée à l'automobile. Elle consiste de plus en plus à organiser le passage d'un mode à l'autre et à proposer la bonne solution au bon moment.

L'autopartage n'a donc pas vocation à répondre à tous les déplacements.

C'est précisément ce qui en fait l'intérêt. Il prend place entre le train, le bus, le vélo, le covoiturage ou le transport à la demande lorsque ceux-ci ne suffisent plus, tout en évitant que la possession d'un véhicule personnel constitue la seule réponse possible.

« Il faut partir du vécu des personnes et pas simplement des moyens », résume Fabienne Fonteneau. Une formule qui pourrait finalement servir de doctrine aux politiques de mobilité de ces territoires : ne plus chercher le mode de transport qui remplacera tous les autres, mais construire la combinaison qui permettra réellement à chacun de se déplacer. ■

+	DOUAI
	40 250 habitants - 16,90 km ² 505 025 hab. unité urbaine — www.douai.fr www.douaisis-agglo.com
+	LIBOURNE
	25 036 habitants - 20,63 km ² 37 078 hab. unité urbaine — www.libourne.fr www.lacail.fr



Avec vialytics, Aubusson pilote sa voirie au plus près du terrain

Comment mieux connaître l'état de ses routes, programmer les interventions et objectiver les choix d'investissement ? Depuis 2024, Aubusson s'appuie sur vialytics pour ausculter ses quelque 60 kilomètres de voirie. Une solution qui s'est progressivement imposée comme un véritable outil de connaissance et de gestion du patrimoine urbain.

« J'en ai rêvé depuis très longtemps, maintenant je l'ai ! » Directeur des services techniques d'Aubusson, Christophe Nabla ne cache pas son enthousiasme. Depuis le premier trimestre 2024, cette sous-préfecture de 3 000 habitants utilise vialytics, initialement pour réaliser son diagnostic de voirie.

Le principe est simple : un smartphone fixé sur le pare-brise d'un véhicule enregistre les voies parcourues. Le système analyse les images, détecte différents types de dégradations et permet d'établir un état précis de la chaussée. « Auparavant, nous passions une à deux fois par an avec notre prestataire pour faire le tour de la voirie et essayer d'en évaluer l'état. Là, cela se fait automatiquement. »

Des choix désormais objectivés

Au gain de temps s'ajoute la possibilité de suivre l'évolution des chaussées et de prioriser les investissements sur des données objectives. Photos, localisation, historique : les services disposent d'éléments immédiatement mobilisables. « Quand on nous dit qu'une route est défoncée, nous avons des éléments de comparaison. En commission voirie ou en réunion de bureau municipal, c'est imparable. »

À terme, l'historique permettra également de mesurer la durabilité des



Les données collectées sont consultables sur la plateforme vialytics, depuis un ordinateur ou un smartphone.



Un simple smartphone fixé sur le pare-brise suffit pour ausculter la voirie.

différentes techniques de réfection. Aubusson ambitionne ainsi de réaliser jusqu'à quatre campagnes par an pour détecter plus rapidement les dégradations et anticiper les interventions. Mais vialytics ne regarde pas seulement la chaussée. La reconnaissance

de la signalisation verticale, du marquage horizontal et du mobilier urbain est venue enrichir le diagnostic. Panneaux, regards, avaloirs ou plaques d'égout peuvent également être localisés et documentés. La ville a par ailleurs commencé à inventorier son

mobilier, bancs, corbeilles, porte-vélos, en personnalisant les informations utiles à ses équipes : matériau, fixation, année de pose ou entretien.

Une solution qui continue d'évoluer

Christophe Nabla souligne par ailleurs la capacité d'évolution du système. Les échanges réguliers avec vialytics permettent aux collectivités de faire remonter leurs besoins tandis que de nouvelles fonctionnalités enrichissent régulièrement la plateforme. « En permanence, ils essaient d'améliorer le produit, et ça, c'est appréciable. »

Le directeur des services techniques aimerait voir la solution s'étendre demain au suivi de l'éclairage public, encore géré en régie à Aubusson. Un besoin qui illustre la démarche d'écoute de vialytics : les remontées terrain des collectivités alimentent directement la réflexion sur les évolutions de la plateforme.

Pour cette petite ville qui doit entretenir près de 60 kilomètres de voirie avec seulement 3 000 habitants, l'enjeu est majeur : mieux connaître pour mieux programmer et mieux dépenser. « C'est un gain de temps, mais surtout nous avons une image beaucoup plus précise de nos patrimoines. », conclut Christophe Nabla. ●



INTERVIEW

« *Le combat pour la justice territoriale ne fait que commencer* »

≡ Sébastien Fournier

Justice territoriale, réindustrialisation, pouvoir d'achat, services publics: Fabien Verdier entend imposer dans le débat présidentiel les préoccupations des villes sous-préfectures et de leurs habitants. Après avoir porté ces sujets dans la primaire de la gauche socialiste et démocratique, le président du Mouvement pour le développement des villes sous-préfectures veut désormais faire en sorte qu'ils ne quittent plus le débat national.

Votre candidature n'a pas franchi l'étape des parrainages. A-t-elle malgré tout permis de faire progresser la question de la justice territoriale?

Oui, en partie. Nous avons fait le travail, avec des propositions claires et financées, et nous avons porté ces sujets auprès de plusieurs centaines de cadres du Parti socialiste, parlementaires et élus. Certains y ont été sensibles, d'autres restent encore trop éloignés de ces réalités. Pourtant, les

REPÈRE

5 candidats sont en lice pour la primaire socialiste et démocratique: O. Faure, R. Glucksmann, J. Guedj, E. Maurel et S. Royal. Ils seront départagés les 9 et 10 octobre, avec un éventuel second tour les 16 et 17.

classes populaires et moyennes qui vivent dans nos villes et nos territoires souffrent énormément. Emploi, santé, services publics: il faut faire plus pour ceux qui ont moins. Le combat commence et il faut maintenant le poursuivre avec détermination.

Qu'attendez-vous désormais des cinq candidats à la primaire?

Qu'ils s'emparent notamment de trois sujets qui pèsent directement sur le pouvoir d'achat. D'abord la désindus-

trialisation: lorsqu'une usine ferme, on perd un emploi de proximité et il faut parfois aller travailler beaucoup plus loin. Ensuite le logement, dont le coût absorbe une part croissante des revenus dans les grandes agglomérations. Enfin les déplacements: certains consacrent plusieurs centaines d'euros par mois au carburant pour aller travailler. Réindustrialiser nos villes, c'est permettre de retrouver des emplois mieux rémunérés, plus proches du domicile, tout en réduisant les dépenses contraintes. Les candidats commencent à parler des sous-préfectures, mais nous attendons désormais un véritable plan d'action.

» « Les classes populaires et moyennes qui vivent dans nos villes et nos territoires souffrent énormément... il faut faire plus pour ceux qui ont moins. Le combat commence et il faut maintenant le poursuivre avec détermination. »

Comment allez-vous poursuivre ce combat?

Il faut continuer à porter cette question à gauche, à droite et au centre, parce qu'elle dépasse les clivages politiques. Nous allons poursuivre par des tribunes, mais aussi en sensibilisant ceux qui concourent à l'élection présidentielle. Nous avons passé des messages, il faut maintenant aller beaucoup plus loin. Ces villes ne veulent plus avoir le sentiment de jouer en cinquième division. Notre proposition est de rééquilibrer la France, non pas en opposant les métropoles au reste du pays, mais en redonnant aux villes moyennes et aux villes sous-préfectures toute leur place dans le maillage du territoire. Notre combat ne fait que commencer! ■

1^{er} réseau coopératif d'autopartage

citiz.coop f in



Des Bac +5 et Bac +8 dans les villes sous-préfectures pour briser les déterminismes géographiques



L'accès aux formations supérieures ne peut dépendre du lieu où l'on grandit. Pour le Mouvement pour le développement des villes sous-préfectures, l'implantation de formations de niveau Master et Doctorat constitue un levier majeur d'égalité des chances, mais aussi de réindustrialisation et d'attractivité. Avec un plan Enseignement supérieur et recherche 2030, il s'agit de fixer étudiants, cadres, chercheurs et compétences au cœur de nos bassins de vie.

Dans la stratégie du Mouvement pour le développement des villes sous-préfectures, l'implantation de formations Bac +5, écoles d'ingénieurs, de commerce, spécialisations en intelligence artificielle, et Bac +8 joue un rôle de pilier pour la compétitivité, l'attractivité et la croissance endogène de ces bassins de vie, en particulier en ingénierie et dans les disciplines scientifiques. Il s'agit de décliner un plan Enseignement supérieur et recherche 2030 (ESR 2030).

L'accès local à des diplômes de niveau Master et Doctorat est essentiel pour garantir l'égalité des chances. La géographie en France détermine le niveau d'études. De nombreuses familles dans les villes et arrondissements sous-préfectures ne peuvent pas envoyer leurs enfants étudier dans les grandes métropoles comme Toulouse, Lyon ou Nantes en raison de contraintes financières, notamment liées au logement, et sociales prohibitives. Certaines villes sous-préfectures disposent déjà d'un Institut de formation

À SAVOIR
 Cette tribune est signée par des universitaires et 14 élus de villes sous-préfectures.

en soins infirmiers ou de Centres de formation d'apprentis, notamment dans le domaine industriel. C'est très précieux: le sourcing local est nettement plus aisé. Ainsi, à Lunéville ou ailleurs, des soignantes sont formées et irriguent ensuite l'arrondissement, en libéral ou à l'hôpital. Des écoles de kinésithérapie ou d'autres formations dans le domaine de la santé pourraient également être déployées.

Lorsque les jeunes partent, c'est trop souvent pour ne jamais revenir. Il s'agit d'un aller simple. Proposer ces cursus sur place permet aux jeunes de milieux modestes d'accéder à des formations supérieures sans rupture géographique.

Enrayer la fuite des cerveaux

Sans enseignement supérieur local, les jeunes talents quittent nos villes d'origine pour se former ailleurs et ne reviennent pas, ce qui appauvrit le capital humain des villes sous-préfectures et de leurs arrondissements. Le résultat est implacable : il y a seulement 4,4% de cadres et professions

» **« Lorsque les jeunes partent, c'est trop souvent pour ne jamais revenir. Il s'agit d'un aller simple. Proposer ces cursus sur place permet aux jeunes de milieux modestes d'accéder à des formations supérieures sans rupture géographique. »**

intellectuelles supérieures à Châteaudun contre 20 % en Île-de-France (Insee, 2022). Selon les indicateurs de fragilités de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT, mars 2024), la part de non-diplômés parmi les 15 ans et plus non scolarisés s'établit à 26,5% dans les intercommunalités de sous-préfectures. Les Bac +5 et Bac +8 permettraient de retenir les jeunes talents, d'éviter la fuite des cerveaux et de fixer les compétences sur le long terme. Des labo-

ratoires et des centres de recherche pourraient également être positionnés dans les villes sous-préfectures et les Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) avec l'industrie locale fortement promues. Le développement de filières de pointe vise aussi à attirer des profils hautement qualifiés, comme à Compiègne, ville sous-préfecture de l'Oise, avec l'Université de technologie de Compiègne. Ces villes doivent avoir le meilleur, le beau, l'excellence, à Châteaubriant, Montluçon, Marmande, Dieppe ou Châteaudun. La République est une et indivisible.

Recherche, formation, industrie: recréer un cercle vertueux

La souveraineté de la France, intelligence artificielle, numérique, militaire, aéronautique, pharmaceutique, quantique, passe aussi par ces villes sous-préfectures. Il existe un continuum central pour notre pays: recherche → développements → innovations → industrie →

REPÈRE
 L'université Pasquale Paoli est la seule université de Corse, située principalement à Corte, ville sous-préfecture.

formations Bac + 5 et Bac + 8. Ces formations sont consubstantielles à toute chaîne de valeur fondée sur la connaissance et l'innovation. Ce cercle vertueux serait un puissant catalyseur de la réindustrialisation de la France. L'industrie représente environ 74% des exportations françaises et 80 % des dépenses de recherche et développement. Nos entreprises industrielles, PMI, ETI, ont besoin de techniciens, d'ingénieurs et de doctorants pour croître et être compétitives. Elles ont besoin de liens resserrés avec les laboratoires de recherche. Certaines villes sous-préfectures démontrent déjà la pertinence de cette logique. À Redon, le projet Campus Esprit Industries doit accueillir plus de 800 étudiants d'ici 2027 dans des secteurs clés comme la cybersécurité, la logistique ou l'électronique afin de répondre aux besoins des entreprises locales. Au total, 204 villes sous-préfectures sur 234 comptent au moins un étudiant inscrit localement dans une formation

supérieure recensée. Environ 337000 étudiants ont été inscrits dans nos communes sous-préfectures pour l'année universitaire 2024-2025, soit environ 11 % des plus de trois millions d'étudiants de l'enseignement supérieur en France. Dans 30 communes, en revanche, aucun effectif n'apparaît.

Empêcher que l'adresse devienne un destin

La perte des fonctions intellectuelles, liée à la fermeture de tribunaux, de services hospitaliers, d'usines, de centres de développement ou de bureaux d'études, entraîne une paupérisation intellectuelle des villes sous-préfectures, qui sont pourtant des capitales de proximité. Réinstaller des pôles d'excellence éducative permettrait de reconstruire la République là où elle s'est effacée et de redonner une espérance aux habitants de ces bassins de vie. L'aménagement du territoire n'est plus seulement une politique. C'est une politique d'égalité des chances.

À cet égard, les villes sous-préfectures peuvent jouer un rôle décisif. Elles peuvent devenir les plateformes territoriales d'accès aux droits et aux opportunités : hôpital, formations supérieures, services publics, justice, culture, mobilité, accompagnement économique, accès au numérique.

Renforcer ces centralités, ce n'est pas subventionner le passé. C'est empêcher que l'adresse d'une personne ne devienne son destin social. La France doit s'enorgueillir d'un plan clair en direction de sa géographie et de ses villes sous-préfectures, qui irriguent, via leurs arrondissements, l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'une puissante politique de développement, au service de la France et de ses Outre-mer. Si la France veut croître, se tourner vers l'avenir, progresser et se développer, elle doit cultiver son exceptionnel jardin: son savoir-faire scientifique et ses arrondissements. ■

DOSSIER

Six Français sur dix ou presque se disent insatisfaits de l'accès aux soins là où ils vivent. Dans les petites villes, le mécontentement est encore plus marqué. Médecins qui manquent, spécialistes difficiles à consulter, hôpitaux fragilisés, maternités qui disparaissent : derrière la crise générale du système de santé se dessine une autre fracture, territoriale celle-là. Et si les déserts médicaux n'épargnent désormais aucune catégorie de territoire, les villes petites et moyennes et leurs bassins de vie sont souvent en première ligne.

Se soigner en France ne devrait pas dépendre de son code postal

≡ Axel Flajoul

Il suffit parfois de quelques dizaines de kilomètres pour changer de France sanitaire. D'un côté, des territoires où trouver un médecin généraliste reste relativement aisé, où les spécialistes sont accessibles et où un établissement hospitalier offre à proximité l'essentiel des prises en charge. De l'autre, des bassins de vie dans lesquels obtenir un rendez-vous relève du parcours du combattant, où les médecins vieillissent sans toujours trouver de successeurs et où l'accès à l'hôpital suppose de parcourir des distances croissantes.

Le désert médical n'est pourtant plus cette grande tache blanche que l'on pourrait simplement superposer sur la carte de la ruralité. Les difficultés existent également dans les grandes agglomérations et certains de leurs quartiers. Mais les chiffres montrent combien la géographie continue de peser sur l'accès aux soins.

En 2019, selon une étude de la Drees consacrée à l'accessibilité aux soins de premier recours, 80% de la population française ne rencontrait pas de difficulté majeure pour accéder aux professionnels de premier recours. Mais parmi les 20% connaissant des difficultés pour au moins l'une de ces professions, la moitié peinait à accé-

der à plusieurs d'entre elles. Surtout, 1,7 million de personnes, soit près de 3% de la population, étaient très défavorisées simultanément dans leur accès aux médecins généralistes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes. Les trois quarts vivaient dans des territoires ruraux, alors que ceux-ci ne regroupaient que 28% de la population française.

Les données plus récentes ne dissipent guère le sentiment de fracture. Dans une enquête Odoxa réalisée à l'automne 2025 auprès de 23 478 personnes, 56% des Français se déclaraient insatisfaits de l'accès aux soins là où ils vivent. Une proportion qui atteignait 61% dans les petites villes, contre 52% dans les métropoles. En Centre-Val de Loire, 69% des habitants se disaient insatisfaits; ils étaient 67% dans les Pays de la Loire et 62% en Auvergne-Rhône-Alpes.

Une France sanitaire à plusieurs vitesses

Les moyennes régionales cachent elles-mêmes de spectaculaires écarts. Les Pays de la Loire en offrent une illustration saisissante. L'Insee y constatait en 2021 une accessibilité aux généralistes légèrement inférieure à la moyenne française: 3,7 consultations accessibles en

moyenne par habitant, contre 3,9 au niveau national. Mais entre les territoires ligériens, le fossé était autrement plus important: 30% des habitants de Mayenne et 28% de ceux de la Sarthe résidaient dans une commune sous-dotée en généralistes, soit deux fois la moyenne nationale de 14%. Et lorsqu'on ne considère que les généralistes âgés de moins de 65 ans, autrement dit ceux sur lesquels peut reposer l'offre future, les proportions grimpaient respectivement à 44% et 41%, contre 21% en France.

À quelques kilomètres de là, le tableau change. Toujours selon l'Insee, Angers figurait parmi les trois communes françaises de plus de 100 000 habitants les mieux dotées en généralistes, avec Strasbourg et Bordeaux, avec une accessibilité potentielle localisée dépassant six consultations par an et par habitant. L'Institut souligne d'ailleurs le rôle que peut jouer la présence du CHU, susceptible de créer des synergies avec la médecine de ville. C'est toute la difficulté du sujet: la pénurie nationale se double d'une profonde inégalité de répartition. Et cette fracture épouse largement celle des bassins de vie. Les territoires les mieux pourvus se trouvent principalement autour des grands pôles urbains, notamment Angers et Nantes, et sur le littoral, quand plusieurs bas-

REPÈRE

Le Centre hospitalier du Cotentin, situé à Cherbourg, traverse comme de nombreux hôpitaux en France une crise majeure marquée par des tensions financières et un manque d'effectifs. Le service des urgences limite l'accès de nuit via le 15.

sins ruraux sont passés sous le seuil de sous-dotation, particulièrement à l'est et au sud de la Sarthe, au nord de la Mayenne et à l'est de la Vendée.

6,4 millions de Français sans médecin traitant

Derrière les cartes et les ratios, la difficulté est très concrète: avoir simplement quelqu'un à appeler lorsque l'on est malade. Selon les données 2025 de l'Assurance maladie, 6,4 millions d'assurés sont aujourd'hui sans médecin traitant. Tous ne sont pas nécessairement confrontés à une absence d'offre médicale. Mais la difficulté à trouver un praticien disponible est bien documentée: selon la Drees, 65% des médecins généralistes déclaraient en 2022 devoir refuser de nouveaux patients comme médecin traitant, contre 53% en 2019. La tension ne concerne pas seulement les généralistes. Elle se traduit également par des délais pour consulter certains spécialistes, une saturation des professionnels encore présents et, parfois, un report vers les urgences de patients qui auraient pu être pris en charge ailleurs.

C'est tout le paradoxe d'un système qui cherche à maîtriser ses dépenses: l'insuffisance de soins de proximité peut finir par coûter davantage.



© Dreamstime



Selon le Carnet de santé 2026 publié par la Mutualité Française, 41 % des passages aux urgences pourraient relever d'une prise en charge en ville et 265 000 séjours hospitaliers liés à des pathologies chroniques pourraient être évités grâce à une offre de proximité adaptée.

Quelques signaux récents invitent cependant à ne pas peindre le tableau entièrement en noir. Selon les résultats 2025 de l'Observatoire de l'accès aux soins publiés en juin 2026 par l'Assurance Maladie, 2 810 généralistes se sont installés pour la première fois en exercice libéral en 2025, contre 2 130 en 2024, soit une progression de près de 32 %. Et 891 de ces médecins se sont installés dans des zones d'intervention prioritaires, près de 45 % de plus en un an. La part des patients en affection de longue durée sans médecin traitant est parallèlement passée de 5,6 % fin 2022 à 4,3 % fin 2025. Le redressement est réel. Il reste à savoir s'il sera suffisamment puissant et durable pour corriger des déséquilibres constitués depuis des années.

Quand l'hôpital s'éloigne à son tour

Car la fracture ne s'arrête pas à la porte du cabinet médical. Elle touche aussi l'hôpital. Entre 2015 et 2023, le nombre d'établissements hospitaliers en France est passé de 2 489 à 2 380, selon les données citées par la Cour des comptes. La France semble conserver pourtant un maillage relativement dense: reprenant des données de la Commission européenne, elle cite volontiers que 90,4 % de la population vit à moins de quinze minutes en voiture d'un centre hospitalier, contre 83,2 % en moyenne en Europe. Mais dans les zones rurales françaises, cette pro-

REPÈRE

Ci-dessus, un centre de santé mutualiste à Thiers, ville sous-préfecture dans le Puy-de-Dôme, offrant différentes spécialités.

portion tombe à 75 %. Et surtout, être proche d'un hôpital ne signifie pas nécessairement avoir accès à tous les soins. Derrière le terme générique d'hôpital se cachent en effet des établissements aux missions et aux équipements très différents. Certains assurent des activités de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), quand d'autres sont principalement consacrés aux soins médicaux et de réadaptation (SMR), à la psychiatrie ou à une offre hospitalière de proximité. Et tous les établissements MCO ne disposent évidemment ni des mêmes spécialités ni des mêmes plateaux techniques. À l'autre extrémité du spectre, les centres hospitaliers universitaires (CHU) concentrent les activités de recours et une large palette de spécialités, ainsi que les équipements les plus lourds. Habiter à quinze minutes d'un hôpital ne signifie donc pas nécessairement vivre à quinze minutes du soin dont on a besoin. Selon les territoires, accéder à une maternité, à une intervention chirurgicale, à une réanimation ou à certaines spécialités peut nécessiter de rejoindre un autre établissement, parfois beaucoup plus éloigné.

” 56% des Français se déclarent insatisfaits de l'accès aux soins là où ils vivent. Une proportion qui atteint 61% dans les petites villes, contre 52% dans les métropoles.

La question est particulièrement sensible pour les maternités. Selon les données de la Drees une centaine de

maternités ont fermé en quinze ans: il en restait 457, contre une centaine de plus en 2010. On en comptait même 814 en 1996. Derrière ces fermetures se joue un débat difficile, car deux exigences légitimes peuvent entrer en collision: maintenir une offre de proximité et garantir la sécurité des prises en charge lorsque l'activité devient trop faible.

Châteaudun en constitue un cas emblématique. Depuis la fermeture de sa maternité en 2018, les femmes enceintes doivent rejoindre des établissements situés à quelque 35 à 55 minutes. L'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire estime l'offre environnante suffisante au regard du nombre de grossesses et souligne que la fermeture des petites maternités n'a pas entraîné d'augmentation démontrée de la mortalité infantile. Sur le terrain, des habitantes et des professionnels de santé décrivent au contraire les conséquences très concrètes de l'éloignement: accouchements sur la route ou avant l'arrivée des secours, renoncement à consulter en urgence et sentiment d'abandon. Cette controverse résume à elle seule une partie du problème: à quelle distance un soin cesse-t-il d'être véritablement accessible?

La proximité n'est pas un luxe

La question est d'autant plus explosive que la défiance envers l'avenir de l'hôpital public est massive. Selon un baromètre Ipsos publié en 2025, 92 % des Français estimaient l'hôpital public en danger et 84 % se disaient indignés par la persistance des inégalités d'accès aux soins.

Pour les petites villes et les villes sous-préfectures, l'enjeu dépasse d'ailleurs largement leurs propres habitants. Elles constituent le point d'accès aux services pour des dizaines de communes environnantes. Fragiliser leur offre sanitaire, c'est fragiliser tout un bassin de vie.

” Selon un baromètre Ipsos publié en 2025, 92% des Français estimaient l'hôpital public en danger et 84% se disaient indignés par la persistance des inégalités d'accès aux soins.

C'est ce qui donne au débat sur la santé sa dimension d'aménagement du territoire. Peut-on encore parler d'attractivité lorsque les familles hésitent à s'installer parce qu'elles ne trouvent pas de médecin? Peut-on demander aux personnes âgées de rester chez elles lorsque les soins s'éloignent? Peut-on défendre la réindustrialisation et l'emploi dans des territoires où salariés et entreprises s'interrogent sur l'offre sanitaire disponible?

Les élus locaux ont déjà largement répondu à leur manière. Maisons de santé, centres municipaux ou intercommunaux, médecins salariés, logements proposés aux praticiens, aides aux étudiants, télémedecine: partout, les collectivités tentent de combler les trous de la carte. Et parfois elles vont très loin. Peut-être trop loin au regard des compétences qui sont juridiquement les leurs.

Car derrière la question apparemment simple, où sont les médecins? s'en cache une autre, beaucoup plus politique: qui doit garantir l'égalité d'accès aux soins sur le territoire? Et c'est précisément là que commencent... les points qui fâchent. ■

LA SANTÉ EN QUELQUES CHIFFRES	
2 810 généralistes installés pour la première fois en exercice libéral (2025)	65 % des généralistes refusent de nouveaux patients comme médecin traitant (2022)
6,4 millions de Français sans médecin traitant (2025)	- 109 établissements hospitaliers entre 2015 et 2023
- 44 % de maternités en 30 ans	



LES POINTS QUI FÂCHENT

Qui décide ? Qui soigne ? Qui paie ?

≡ Pierre Montet



La santé demeure une compétence de l'État. Mais lorsque les médecins manquent, qu'un service hospitalier ferme ou qu'une maternité disparaît, c'est souvent vers le maire que les habitants se tournent. Les collectivités interviennent toujours davantage pour maintenir l'accès aux soins. Au risque de voir s'installer une étrange répartition des rôles : à l'État la compétence, aux territoires la responsabilité de trouver des solutions.

Qui est responsable de l'accès aux soins dans un territoire ? Juridiquement, la réponse paraît simple. Politiquement, elle l'est beaucoup moins. La santé reste une compétence de l'État. Les Agences régionales de santé (ARS) déclinent la politique nationale au niveau régional et disposent notamment des compétences de planification et de régulation de l'offre de soins. Les collectivités, elles, interviennent d'abord au travers de compétences connexes, action sociale pour les départements, aména-

REPÈRE
Les Agences régionales de santé déclinent la politique de santé au niveau régional.

gement, mobilité, environnement pour le bloc urbain notamment. Mais entre le droit et la réalité du terrain, un fossé se creuse.

Responsables sans être compétents

Lorsqu'un généraliste cesse son activité, que les délais de consultation s'allongent ou qu'un service hospitalier est menacé, les habitants ne frappent pas à la porte du directeur général de l'ARS. Ils interpellent leur maire. Gilbert Han-

gard, président de l'association Élus, Santé Publique & Territoires, pointe précisément ce paradoxe. Les collectivités ne pilotent pas le système de soins, mais elles agissent sur une grande partie de ce qui détermine la santé d'une population : urbanisme, mobilités, environnement, alimentation, vieillissement, handicap ou maintien à domicile. Et face à la désertification médicale, leur intervention ne cesse de s'étendre. Pour lui, les collectivités ne doivent pas se substituer à l'État, mais être reconnues comme de véritables partenaires de la politique de santé.

Le constat est désormais largement partagé. Dans son rapport de mai 2026, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat décrit des ARS prises entre deux logiques : celle d'un pilotage national et régional de la politique sanitaire et celle, portée par les élus et les préfets, de la proximité et de la relation quotidienne avec la population. Le rapport juge leur bilan contrasté et relève notamment leur éloignement du terrain, l'association insuffisante des élus locaux et la difficulté persistante à corriger les inégalités territoriales d'accès aux soins.

Une place à la table, mais quelle place ?

Des outils existent pourtant pour associer davantage les territoires. Les contrats locaux de santé (CLS), conclus entre les ARS et les collectivités, doivent permettre d'adapter les politiques de santé aux besoins locaux. Plus de 600 étaient actifs ou en cours de négociation en 2023, couvrant plus de 60% de la population, contre 40% en 2019. Mais le Sénat pointe également leur sous-financement, le renouvellement important de leurs coordinateurs et une appropriation encore inégale par les administrations. Les conseils territoriaux de santé prévoient eux aussi la représentation des collectivités aux côtés des professionnels, parlemen-

taires et autres acteurs sanitaires. Mais être associé n'est pas décider. C'est toute l'ambiguïté du système actuel. Les collectivités sont encouragées à participer, contractualiser, financer, faciliter l'installation des professionnels et parfois même salarier des médecins. Elles deviennent indispensables au fonctionnement territorial du système sans pour autant disposer des principaux leviers permettant de l'organiser. Une situation que résume presque brutalement la multiplication des initiatives locales : plus l'offre de soins se fragilise, plus les collectivités interviennent dans un domaine qui n'est pourtant pas le leur.

” Les collectivités locales deviennent indispensables au fonctionnement territorial du système de santé sans pour autant disposer des principaux leviers permettant de l'organiser. Et plus l'offre de soins se fragilise, plus elles interviennent dans un domaine qui n'est pourtant pas le leur.

Qui paie ?

Car la question de la gouvernance en cache immédiatement une autre : celle de l'argent. Communes et intercommunalités construisent ou rénovent des maisons de santé, mettent des locaux à disposition, proposent des logements, soutiennent l'installation de praticiens. Des départements et des régions investissent eux aussi dans l'offre sanitaire. Certaines collectivités vont jusqu'à salarier directement des médecins. Le Sénat reconnaît ce mouvement : face à la désertification mé-



Le ministère de la Santé depuis l'entrée sur l'avenue Duquesne à Paris.

dicale, communes, intercommunalités, départements et régions ont accru leurs interventions directes. À court terme, difficile de reprocher à un élu d'agir lorsque ses habitants n'ont plus accès aux soins. À long terme, pourtant, une question se pose : jusqu'où cette intervention peut-elle aller sans provoquer un transfert de fait de la responsabilité sanitaire vers les collectivités ?

Le sujet est d'autant plus sensible que les territoires ne disposent pas des mêmes moyens financiers ni de la même capacité d'ingénierie d'autant quand il s'agit de villes moyennes ou petites. À la fracture sanitaire pourrait alors s'ajouter une concurrence entre territoires pour attirer une ressource médicale devenue rare.

L'Association des petites villes de France réclame justement que les élus soient davantage associés aux décisions concernant l'organisation des soins. Son président, Christophe Bouillon, défend une organisation construite à partir des

besoins des bassins de vie et rappelle la place prise par les collectivités. D'autres vont beaucoup plus loin. La Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité réclame une refonte profonde de la gouvernance sanitaire, avec des observatoires locaux et régionaux fondés sur les besoins des populations et demande la suppression des ARS. Une position militante qui témoigne, au-delà de ses propositions, de la contestation du modèle actuel.

Le Sénat, lui, ne préconise pas leur disparition. Son rapport de mai 2026 propose au contraire de renforcer leur échelon départemental, d'accroître leur capacité d'adaptation aux réalités locales et de mieux associer élus, professionnels et usagers à la définition d'un socle de services de santé garanti dans chaque territoire. En tout état de cause, il sera difficile de demander encore aux territoires d'inventer des solutions sans leur donner de véritable prise sur l'organisation générale du système. ■

LES POINTS QUI FÂCHENT

Former plus de médecins, oui, mais comment mieux les répartir ?

≡ Axel Flajeul



© DR

Pendant des décennies, le numerus clausus a limité le nombre d'étudiants admis en médecine. Supprimé dès la rentrée 2020, il continue de produire ses effets: entre l'entrée dans les études et l'installation d'un médecin, près d'une dizaine d'années peuvent s'écouler. Augmenter les capacités de formation était donc indispensable, mais il faudra du temps avant que cette hausse ne se traduise pleinement dans les cabinets médicaux.

Quelques signaux encourageants apparaissent néanmoins. Selon l'Assurance Maladie, en 2025, 32% de nouveaux généralistes se sont installés en libéral par rapport à l'année d'avant. Parmi eux, 45% ont choisi une zone d'intervention prioritaire. Mais former davantage ne suffit pas à garantir une meilleure répartition des médecins.

C'est désormais là que se concentre une bonne partie du débat. Faut-il continuer à miser sur les aides et les incitations pour attirer les praticiens dans les territoires sous-dotés ? Ou faut-il aller jusqu'à encadrer leur liberté d'installation ? Cette seconde option a fait irruption dans le débat parlementaire avec la

proposition de loi transpartisane portée par le député Guillaume Garot. Adopté par l'Assemblée nationale en mai 2025, le texte prévoyait notamment de soumettre certaines installations dans les zones suffisamment dotées à une autorisation, tandis que celles réalisées dans les territoires sous-dotés resteraient de droit. Le dispositif a provoqué une forte mobilisation des organisations de médecins, d'internes et d'étudiants.

Des bassins de vie à l'écart

Plus inattendu, l'Association des maires ruraux de France s'est associée à cette opposition, tout en soutenant d'autres dispositions du texte. Pour l'AMRF, réglementer les installations ne garantit pas que les médecins iront ensuite exercer dans les territoires qui en manquent : elle privilégie une politique d'attractivité, d'accompagnement et d'organisation territoriale des soins.

Le désaccord ne passe donc pas simplement entre les médecins, attachés à leur liberté d'installation, et les territoires en manque de praticiens: il traverse les territoires eux-mêmes. La commission des affaires sociales du Sénat a d'ailleurs supprimé le mécanisme de régulation adopté par les députés. Et, à l'heure où nous bouclons, l'examen du texte, commencé au Sénat en juin, n'est toujours pas achevé.

Une chose, en revanche, fait largement consensus : augmenter le nombre de médecins ne suffira pas si leur répartition continue de laisser certains bassins de vie à l'écart. Reste à déterminer comment y remédier. Incitations financières, exercice collectif ou salarié, stages et formation dans les territoires, obligations temporaires d'exercice, régulation des installations: les solutions avancées ne produisent ni les mêmes effets ni la même adhésion. ■

REPÈRE

Une proposition de loi pour lutter contre les déserts médicaux est actuellement examinée par le parlement. Le texte débattu en mai 2025 à l'Assemblée nationale est arrivé au Sénat en juin 2026. À l'heure où nous bouclons, l'examen n'est toujours pas achevé.

—

LES POINTS QUI FÂCHENT

Petits hôpitaux: proximité ou sécurité, faut-il vraiment choisir ?

≡ Sébastien Fournier



© CHPM

Tous les hôpitaux ne sont pas des CHU. Derrière le même mot coexistent des établissements aux missions très différentes. Et tous ne disposent ni des mêmes spécialités, ni des mêmes plateaux techniques. L'enjeu n'est donc pas de disposer partout d'un hôpital capable de tout faire, mais de déterminer ce qui doit rester accessible localement et ce qui nécessite d'être concentré.

Car derrière les restructurations hospitalières sous fond de crise financière se trouve aussi une question de sécurité. Dans son Rapport public annuel 2026, la Cour des comptes souligne que, pour certaines activités, les établissements réalisant de faibles volumes d'actes peuvent présenter des résultats moins favorables, notamment en matière de réadmission ou de mor-

talité. Elle plaide donc pour des regroupements lorsque l'activité ne permet plus de garantir des conditions suffisantes de qualité et de sécurité.

Une offre de soin disponible

C'est aussi l'argument avancé en juillet 2026 par le député et médecin Philippe Juvin lorsqu'il a estimé que certains petits établissements dont l'activité est

devenue trop faible devraient être regroupés ou, dans certains cas, fermés. Une position qui heurte nécessairement les territoires concernés mais pose une question difficile à éluder: la proximité géographique suffit-elle à justifier le maintien de toutes les activités hospitalières ?

À l'inverse, les défenseurs des hôpitaux de proximité s'insurgent contre une concentration qui finirait par éloigner toujours davantage les soins des populations. D'autres balaient l'argument sécuritaire en démontrant par exemple que la fermeture de maternités n'a pas permis d'enrayer la baisse de la mortalité infantile, laquelle a même progressé selon l'IGAS (lire l'interview de Charles Schnebelen, maire de Thann, page 46).

De son côté, la Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité défend une organisation graduée: les activités les plus spécialisées seraient concentrées, mais chaque bassin de vie conserverait un premier niveau hospitalier suffisamment étoffé pour répondre aux besoins courants et aux urgences. Une revendication qui traduit une crainte: qu'au nom de la sécurité, certains établissements soient progressivement vidés de leurs services jusqu'à ne plus constituer une véritable offre de soins.

La Cour des comptes ne préconise d'ailleurs pas de concentrer indistinctement toutes les activités. Son approche consiste à articuler des plateaux spécialisés suffisamment actifs pour garantir qualité et sécurité avec une offre de proximité adaptée aux besoins des populations. Le véritable choix n'oppose donc peut-être pas le petit hôpital au grand. Un hôpital de proximité n'a pas vocation à être un CHU, mais il doit conserver suffisamment de services pour demeurer un hôpital capable de soigner les habitants. ■

REPÈRE

Hôpital de proximité, derrière ce mot rassurant se cachent des réalités extrêmement différentes. Certains assurent des activités de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), d'autres des soins médicaux et de réadaptation (SMR), de la psychiatrie ou une offre hospitalière de proximité. Des nuances qui ont leur importance lorsque les statistiques utilisent la proximité pour mesurer l'accessibilité aux soins.

—

LES POINTS QUI FÂCHENT

Maternités : accoucher en sécurité... mais à combien de kilomètres ?

≡ Sébastien Fournier



© Dreamstime

Le nombre de maternités ne cesse de diminuer en France, au nom notamment de la sécurité des mères et des nouveau-nés. Mais dans certains territoires, leur concentration allonge considérablement les trajets. Au point de poser une autre question de sécurité : que se passe-t-il lorsque la maternité est à 40, 50 minutes, voire davantage, du domicile ?

La carte des maternités françaises s'est considérablement éclaircie. La Drees en recense 457, soit près de deux fois moins qu'en 1996. Un mouvement de concentration engagé depuis plusieurs décennies afin notamment d'orienter les femmes enceintes vers des établissements disposant des équipes et équipements adaptés au niveau de risque de leur grossesse.

Mais cette réorganisation a son revers : dans certains territoires ruraux ou certaines petites villes, accoucher suppose désormais de parcourir plusieurs dizaines de kilomètres. Et lorsque bébé décide de ne pas respecter le temps de trajet prévu par Google Maps, la théorie de la gradation des soins se heurte parfois brutalement à la géographie. À Châteaudun, en Eure-et-Loir, la ma-

ternité a fermé en 2018. Depuis, les femmes doivent rejoindre d'autres établissements. L'Agence régionale de santé rappelait fin 2025 que cinq maternités étaient accessibles dans un délai de 35 à 55 minutes et estimait que le nombre de grossesses sur le secteur ne justifiait pas une réouverture. Mais sur le terrain, des témoignages font état d'accouchements intervenus au domicile, avant l'arrivée des secours, ou dans des véhicules de pompiers.

Pas seulement le jour de l'accouchement

La distance ne pèse d'ailleurs pas uniquement lorsque les contractions commencent. À Châteaudun, une sage-femme libérale alertait également sur les femmes qui, confrontées pendant leur grossesse à des symptômes nécessitant une consultation aux urgences obstétricales, hésitent à s'y rendre parce qu'elles sont désormais éloignées. La disparition d'une maternité peut aussi réduire localement l'accès aux gynécologues et aux urgences gynécologiques et obstétricales.

Ailleurs, les élus tentent donc parfois tout pour préserver leur maternité. À Saint-Amand-Montrond, dans le Cher, la municipalité et l'intercommunalité ont même décidé d'accorder à partir de 2026 1 000 euros en bons d'achat aux parents dont l'enfant naît dans la maternité locale, passée de 400 accouchements en 2015 à 226 prévus en 2025. Personne ne conteste que la sécurité des naissances exige des équipes suffisamment nombreuses, disponibles et expérimentées. Mais l'accès à ces équipes compte lui aussi. Entre sécurité des soins et proximité, le véritable enjeu est donc peut-être moins de choisir que de déterminer jusqu'à quelle distance la concentration demeure acceptable. Car une maternité parfaitement équipée reste encore à atteindre. ■

REPÈRE

La carte des maternités françaises s'est considérablement éclaircie. La Drees en recense 457, soit près de deux fois moins qu'en 1996.



MOINS D'ACCOUCHEMENTS, VRAIMENT MOINS DE SÉCURITÉ ?

Certains élus comme le maire de Thann (lire l'interview page 46), remettent en cause l'un des arguments avancés pour justifier la concentration des maternités. Charles Schnebelen s'appuie sur un rapport de l'IGAS publié cet été qui montre que la diminution du nombre de maternités ne s'est pas accompagnée d'une amélioration de la mortalité infantile. Bien au contraire, elle a augmenté.



Le Mouvement
pour le Développement
des Villes Sous-Préfectures

*Adhérer c'est s'engager pour son territoire et son avenir !
Joindre sa voix à ceux qui vous comprennent...*

BULLETIN D'ADHÉSION AU MOUVEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES SOUS-PRÉFECTURES ET/OU VILLES DE CENTRALITÉ

Nom COMMUNE et/ou EPCI et/ou ville de centralité :

Adresse postale :

.....

Tél. : Email :

Nom du Maire :

Tél. : Email :

Nombre d'habitants :

Montant de la cotisation : Nombre d'habitant x 0,09 =

.....

Date + Signature

Joindre le règlement et retourner l'ensemble au siège de l'association :

Mouvement pour le développement des villes Sous-Préfectures – Fabien Verdier – 9, rue de Varize – 28200 Châteaudun





INTERVIEW

« À Thann, nous avons le sentiment d'un éloignement progressif des soins »

≡ Sébastien Fournier

L'accès aux soins est-il devenu plus difficile à Thann ?

Clairement. Nous avons perdu progressivement plusieurs services : la maternité, les urgences, la chirurgie. Et nous rencontrons également des difficultés avec la médecine de ville. Des médecins partent sans être remplacés et leurs patients se retrouvent sans médecin traitant, sans toujours savoir vers qui se tourner. Ce n'est pas un problème pour demain : il existe aujourd'hui. Et cela peut conduire au non-recours aux soins.

La fermeture des petites structures hospitalières est souvent justifiée par des impératifs de sécurité. Cet argument vous convainc-il ?

Non. Je m'appuie notamment sur un rapport de l'IGAS publié cet été sur les maternités. Pendant des années, on nous a expliqué qu'il fallait fermer les petites maternités parce qu'elles réali-

REPÈRE

Thann est une commune de 7 762 habitants, chef-lieu d'arrondissement dans le département du Haut-Rhin. La commune est située à l'entrée de la vallée de la Thur.

saient trop peu d'accouchements et que leur concentration améliorerait la sécurité. À Thann, nous étions d'ailleurs à environ 500 naissances par an lorsque la maternité existait, donc au-dessus du seuil de 300 souvent évoqué.

Or, selon moi, ce rapport montre que la diminution du nombre de maternités ne s'est pas accompagnée de l'amélioration annoncée de la mortalité infantile. On a donc éloigné les populations des services sans obtenir les résultats avancés. Cela pose aussi un problème de confiance dans la parole publique.

Cet éloignement a-t-il déjà eu des conséquences concrètes ?

Nous avons déjà connu, depuis la fermeture de la maternité, une naissance sur le territoire parce que les parents n'avaient pas eu le temps d'arriver jusqu'à l'hôpital. Cela reste heureusement rare et tout s'est bien passé. Mais lorsqu'on éloigne les lieux d'accou-

Fermeture de la maternité, des urgences et de la chirurgie, pénurie de médecins, avenir incertain de l'Institut de formation en soins infirmiers : Charles Schnebel, maire de Thann, décrit un territoire confronté à l'érosion de son offre de santé. Et conteste l'idée selon laquelle la concentration des soins serait toujours synonyme de sécurité.

chement, cette question du temps de trajet existe nécessairement.

Vous vous battez également pour conserver l'IFSI. Pourquoi est-ce si important ?

L'Institut de formation en soins infirmiers a ouvert il y a seulement trois ans et son avenir est aujourd'hui menacé. Aucune nouvelle promotion n'a été accueillie en 2026 et nous demandons qu'il y en ait une en 2027. Dans un territoire où la population vieillit et où nous manquons déjà de soignants, fermer un outil qui permet de former localement des jeunes pour répondre aux besoins locaux serait incompréhensible. Ce sont des emplois utiles au territoire et non délocalisables.

Voyez-vous derrière ces difficultés une fracture territoriale ?

Oui. On peut toujours nuancer avec différentes études, mais la distance est une réalité : lorsque vous habitez au fond d'une vallée, vous êtes plus loin de l'hôpital de Mulhouse que lorsque vous vivez dans une grande ville à proximité immédiate d'un établissement. À mes yeux, la disparition de certains services publics de proximité accentue cette forme d'injustice territoriale. ■

HEUREUSEMENT QU'ILS SONT LÀ !

Quand les élus prennent la santé en main

≡ Pierre Montet



© Ville de Forcalquier

Soigner sans passer par les urgences

À Forcalquier, la crise sanitaire a servi d'électrochoc. Dans un territoire vieillissant, confronté au départ à la retraite de plusieurs médecins, la collectivité a choisi de créer une réponse qui manquait entre médecine de ville et hôpital : un centre de soins non programmés.

Ouvert sept jours sur sept, de 11 heures à 21 heures, le centre accueille notamment les patients qui n'ont pas de médecin traitant et prend en charge cette « bobologie » qui conduit souvent, faute d'alternative, aux urgences : sutures, radiographies, plâtres... Des échographies sont également proposées sur rendez-vous. Le dispositif repose sur des médecins urgentistes et trois infirmiers.

REPÈRE

Les premiers résultats donnent aujourd'hui du poids à l'initiative : environ 50 patients sont accueillis chaque jour et près de 20 000 l'ont été en un peu plus d'un an.

La santé ne relève pas vraiment des compétences des collectivités. Pourtant, face au manque de médecins et aux difficultés d'accès aux soins, communes, intercommunalités, départements et même régions sont de plus en plus nombreux à agir. Centre de soins, médecins salariés, réseau territorial : de Forcalquier à Lisieux, trois initiatives montrent comment les territoires tentent de répondre aux besoins.



président de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, y voit aussi un facteur d'attractivité pour de nouveaux praticiens.

L'expérience illustre surtout une évolution désormais fréquente dans les territoires sous-dotés. Faute de pouvoir agir directement sur le nombre de médecins formés ou leur répartition nationale, les élus construisent localement des solutions capables d'éviter qu'un besoin de soins relativement simple ne se transforme systématiquement en passage aux urgences. À Forcalquier, l'accès aux soins commence donc par une idée pragmatique : traiter sur place ce qui peut l'être. ■

EN SAVOIR PLUS

www.ville-forcalquier.fr
www.forcalquier-lure.com

Pour attirer les médecins, changer leur façon de travailler



Comment faire venir des médecins lorsque tous les territoires ou presque en recherchent ? À Lisieux Normandie, l'agglomération a choisi de ne pas miser uniquement sur les traditionnelles aides à l'installation. Son pari: rendre les conditions d'exercice elles-mêmes plus attractives.

Avec la Région Normandie et l'Agence régionale de santé, l'intercommunalité a notamment utilisé son contrat local de santé pour construire progressivement un réseau de dix pôles ou centres répartis sur son territoire: Orbec, Livarot, Lisieux, Mézidon, Saint-Pierre-en-Auge, Cambremer, Crèvecœur-en-Auge, Méry-Bissières-en-Auge ou encore Valorbiquet.

REPÈRE
L'intercommunalité a notamment utilisé son contrat local de santé pour construire progressivement un réseau de dix pôles ou centres répartis sur son territoire.

Environ 130 professionnels y exercent: médecins généralistes, sages-femmes, kinésithérapeutes, orthophonistes, infirmiers, psychologues ou podologues. L'intérêt n'est pas seulement de les réunir sous un même toit. L'exercice coordonné permet de rompre l'isolement professionnel et de proposer aux patients un parcours plus fluide.

L'agglomération a surtout utilisé un levier longtemps inhabituel pour une collectivité: le salariat. Elle emploie quatre secrétaires médicales, une infirmière en télé-médecine et six médecins. Pour ces derniers, fini une grande partie de la gestion administrative: ils peuvent se consacrer à la médecine et à la prévention.

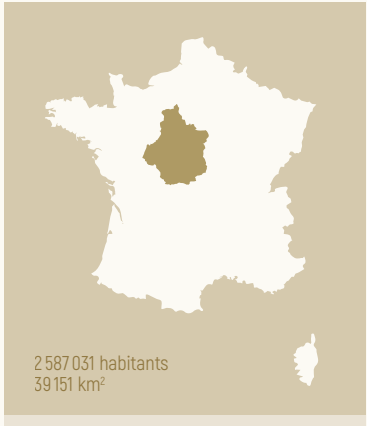


Selon les responsables du dispositif, deux profils sont particulièrement intéressés: de jeunes médecins qui ne souhaitent pas, au moins immédiatement, s'installer en libéral, et des praticiens en fin de carrière désireux de poursuivre leur activité dans un cadre moins contraignant. L'agglomération indique d'ailleurs recevoir régulièrement des candidatures pour des postes salariés.

L'expérience de Lisieux raconte ainsi quelque chose de la transformation de la médecine de proximité. Attirer un médecin ne consiste plus seulement à lui proposer un cabinet ou une prime. Cela suppose aussi de répondre à de nouvelles attentes: travailler en équipe, disposer d'un secrétariat, alléger les tâches administratives et mieux concilier vies professionnelle et personnelle. Dans la concurrence que se livrent malgré elles les collectivités, les conditions d'exercice deviennent donc un véritable outil d'aménagement du territoire. ■

EN SAVOIR PLUS

www.ville-lisieux.fr
www.lisieux-normandie.fr



En Centre-Val de Loire, le manque de médecins a conduit la Région à franchir un cap supplémentaire. Après avoir soutenu le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles et les formations médicales et paramédicales, elle a fait du salariat des médecins généralistes l'un des outils de sa stratégie «100% Santé».

Pour porter cette politique, un groupement d'intérêt public, Pro Santé, a été créé. Son principe: compléter l'offre libérale en recrutant directement des médecins salariés et en les installant dans des centres régionaux de santé, prioritairement dans les secteurs où l'accès aux soins est le plus difficile. Les collectivités accueillant un centre sont membres du GIP et participent à son fonctionnement et à son déploiement.

L'objectif fixé à l'horizon 2028 est ambitieux: une cinquantaine de centres régionaux de santé et 300 postes de médecins salariés. D'après les éléments recueillis pour ce dossier, douze centres ont déjà ouvert, avec au moins une implantation dans chacun des départements de la région, et plus d'une tren-

EN SAVOIR PLUS

www.centre-valdeloire.fr
www.lesnouveauxmedecins.fr

Quand la Région salarie elle-même les médecins



taine de médecins salariés y exercent. Ils sont accompagnés par des secrétaires médicales, elles aussi salariées.

Le dispositif répond à une double difficulté: mieux répartir l'offre de soins et proposer un mode d'exercice susceptible de séduire des praticiens, notamment parmi les jeunes générations, davantage attentifs à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Le salariat offre des horaires et un cadre collectif plus prévisibles tout en débarrassant le

médecin d'une partie des contraintes liées à la gestion d'un cabinet.

La démarche est intéressante par son échelle. Là où certaines communes construisent un cabinet ou financent une aide à l'installation, la Région cherche à organiser un véritable maillage territorial. Elle ne prétend pas remplacer la médecine libérale: l'objectif affiché est au contraire de faire coexister les deux modèles afin de combler les trous de la carte. ■

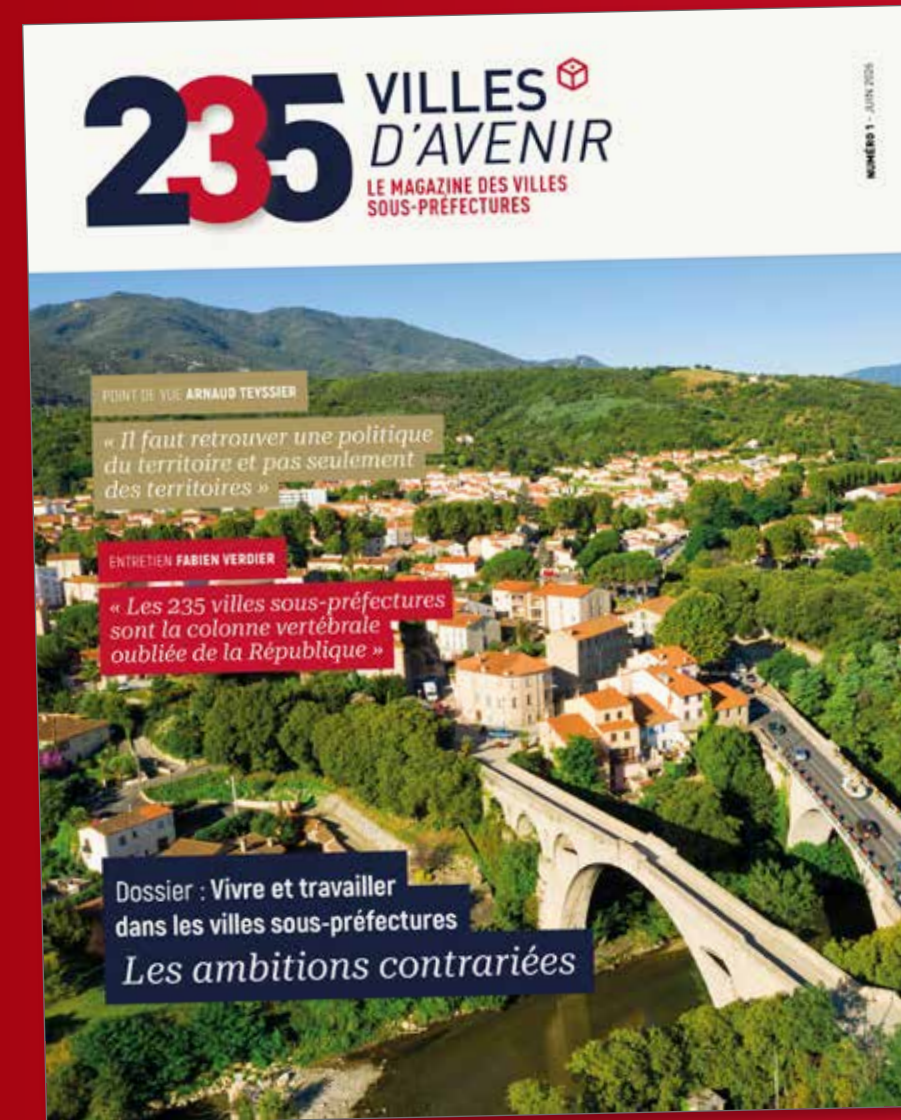
De Forcalquier à Lisieux et au Centre-Val de Loire, la leçon est finalement la même: les collectivités ne peuvent ni former seules davantage de médecins ni décider de leur lieu d'installation. Alors elles agissent sur ce qu'elles maîtrisent encore: l'organisation, les locaux, les statuts et les conditions d'exercice. Une compétence santé qui ne dit pas toujours son nom.

MÉDECINS RECHERCHÉS

Quand le médecin ne vient plus spontanément au territoire, le territoire va chercher le médecin ! Et parfois avec une imagination digne d'un concours Lépine. À Nanteuil-lès-Meaux, commune de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux, la ville a construit ses propres locaux afin de proposer des loyers attractifs : huit spécialistes et un généraliste s'y sont installés.

Au-delà des sous-préfectures
En Bretagne, une commune met un logement à disposition des médecins remplaçants et finance leurs déplacements. Dans la Vendée une autre propose une aide de 3 000 euros aux spécialistes venant d'un autre département.
D'autres préfèrent préparer l'avenir. À Plévenon, dans les Côtes-d'Armor, un étudiant en médecine reçoit 400 euros par mois en contrepartie d'un engagement à exercer cinq ans dans la commune. À Montmirail, dans la Marne, le principe est comparable avec une aide mensuelle de 600 euros. Dans le Sud Sarthe, le recrutement s'est fait beaucoup plus loin : quatre médecins originaires d'Amérique latine sont venus renforcer l'offre locale.





Le magazine du Mouvement
pour le développement des villes
sous-préfectures

Là où bat la France locale

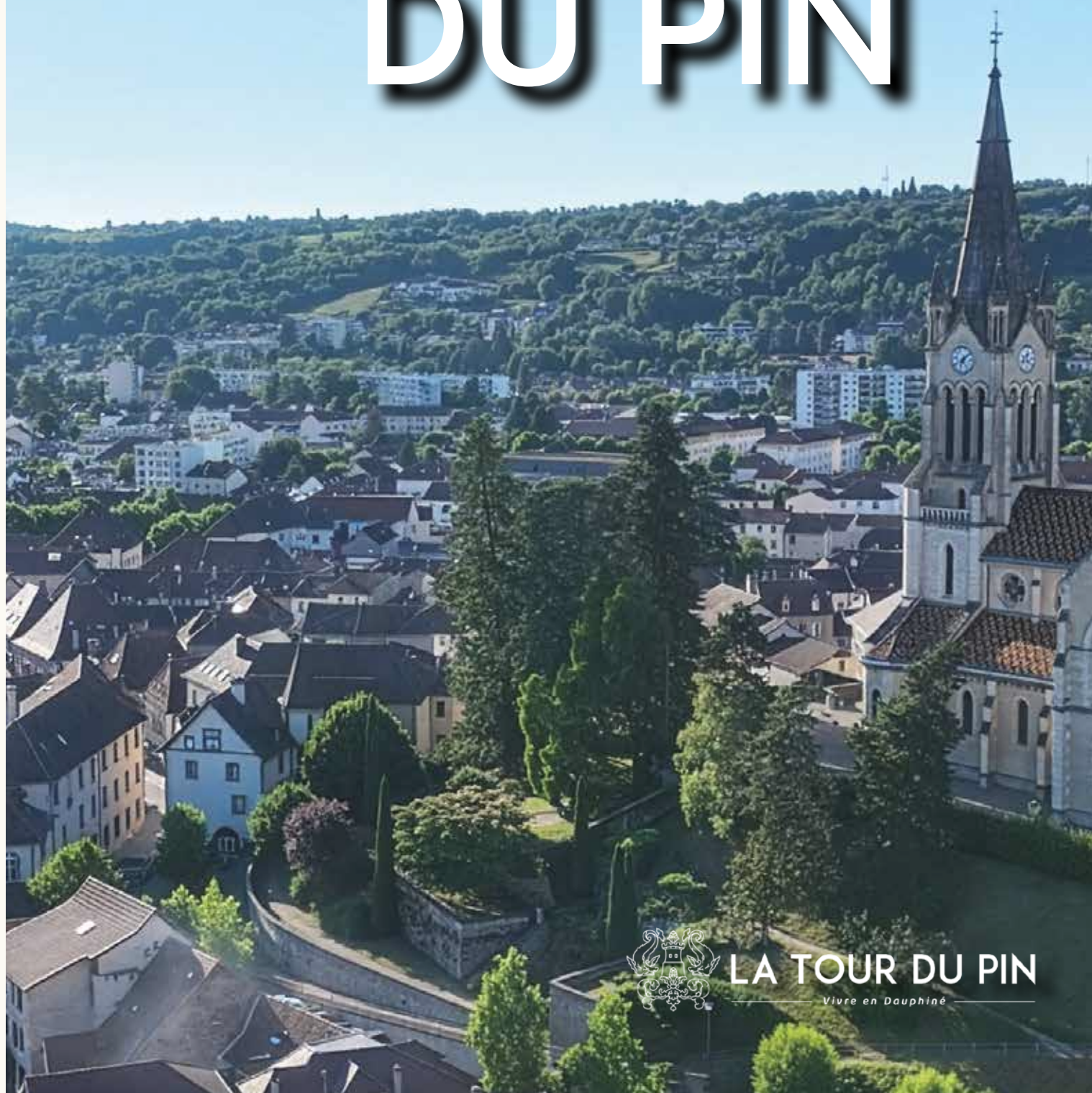
*Ni vitrine, ni réquisitoire, le magazine
des villes sous-préfectures raconte
les territoires tels qu'ils sont.*

*Il valorise les réussites
et les innovations locales,
tout en donnant à voir les fragilités,
les attentes et les combats
du quotidien. Parce que comprendre
les villes sous-préfectures, c'est aussi
comprendre les réalités de millions
de Français qui y vivent, y travaillent
et y construisent l'avenir.*

Nous contacter : contact@235-lemag.fr

LA TOUR DU PIN

Vivre en Dauphiné



LA TOUR DU PIN

Vivre en Dauphiné